DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE GAMACHES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 26 juin 2003

Modifié et Révisé (Révision Simplifiée) le 26 février 2009

RAPPORT DE PRESENTATION

Complément

Tracés Urbains

25 rue de l'Ambroisie75012 Paris

tel: 01 43 46 28 16 fax: 01 43 46 28 18

Direction Départementale de l'Équipement de la Somme

Direction des Subdivisions Ouest

2 Rive droite de la Somme – 80100 Abbeville

tel: 03 22 25 31 83

PREAMBULE

Le PLU de Gamaches a été approuvé le 26 juin 2003 ; à ce jour, il comporte une modification et une révision simplifiée en date du 26 février 2009.

L'objet du Complément au Rapport de Présentation est de comprendre le contexte global, une mise à jour des données est effectuée, les justifications sont exposées :

- une mise à jour des données quantitatives (données socio-économiques, structures intercommunales en vigueur, état initial de l'environnement)
- les justifications concernant l'ensemble des ajustements (règlement : relief, linéaire commercial ; liste des Emplacements réservés ; secteur de Plan de Masse…….)

Deux Chapitres et des Annexes (Cartographie) composent la Mise à jour des données :

Chapitre I. Etat initial

Chapitre II. Justification des changements et des limites de zones

Sommaire

Preambule 2
CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL 4
1 .1. DONNEES GENERALES 4
1.1.1 Population globale 4
1.1.2 Population scolaire 4
1.1.3 L'habitat 4
1.1.4 Economie 5
1.2. INTERCOMMUNALITE 7
1.3. LES EQUIPEMENTS 7
1.4. VIE LOCALE 7
1.5. AMENAGEMENTS RECENTS 7
1.6. PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT 8
1.6.1 Contexte 8
1.6.2 Les Zones d'Aléas 10
1.6.3 Zone Natura 2000 12
1.6.4 Le SDAGE ARTOIS-PICARDIE (Cf Cartes en Annexes) 13
1.7. LIAISONS DOUCES 15
1.8. PROJETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL 16
1.9. LES SITES - ENJEUX 18
1.10. LES PROPRIETES PUBLIQUES 20
1.11. BILAN DU PLU approuvé le 26 juin 2003 21
1.11.1 Bilan des zones AU 21
1.11.2 Bilan des Emplacements Réservés 21
CHAPITRE 2 : JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS : QUELLES SONT LES IMPLICATIONS DU PLU ? 23
2.1 Les incidences sur l'état initial du paysage, de l'Environnement et les mesures prises pour la préservation et la mise en valeur 23
2.2 Choix retenus pour la délimitation des zones 23
2.3 RECAPITULATIF Tableau des surfaces 25
2.4 Choix retenus face au Réglement 26
ANNEXES 27
ANNEXE 1 : LES ZNIEFF 27
ANNEXE 2 : Les corridors biologiques 29
Annexe 3 : CARTES DOCOB DE LA VALLEE DE LA BRESLE - Novembre 2006 30
Annexe 4 : CARTES SDAGE ARTOIS PICARDIE (1996) 35

CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL

1 .1. DONNEES GENERALES

1.1.1 Population globale

D'après le recensement 2008, le nombre d'habitants s'élève à 2774, ce qui représente une variation annuelle négative depuis 1999 de 0.7% et de -0.6% entre 1990 et 1999 (2949 habitants en 1999 et 3090 en 1990). Globalement, depuis 1975, la population ne cesse de décroître, le taux de variation annuelle est de -0.6% de 1975 à 2008.

GAMACHES : Population (1975-2008)

	2008	1999	1990	1975
Nombre d'habitants	2774	2949	3099	3467

1.1.2 Population scolaire

GAMACHES : Population scolaire : Nombre d'élèves par année scolaire

2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003
284	294	311	311	304	298

Les rentrées scolaires de 2002 à 2007 ont vu leurs effectifs diminuer : la population scolaire est passée de 298 à 284 élèves. Cependant, un pic de fréquentation s'observe lors des rentrées 2004 et 2005 : 311 élèves. La variation globale de 2002 à 2004/2005 est positive (+ 4.4%), elle devient négative à partir de 2005 (-8.7%).

1.1.3 L'habitat

En 2008

1366 logements sont recensés, la répartition est la suivante :

Logements	Nombre	%
Résidences principales	1245	91
Résidences secondaires	19	1.4
Logements occasionnels	3	0.2
Logements vacants	99	7.2

Le parc de logements est constitué à 91% de résidences principales. La part des logements vacants représente plus de 7%.

Le rythme de Construction

- D'après les sources statistiques des Permis de Construire, depuis 2000, 20 constructions neuves à vocation habitat ont été réalisées : l'urbanisation nouvelle est moins importante que pendant la période 1990-1999 (la commune de Gamaches enregistrait un nombre de logements passant de 1301 à 1363). On est passé d'une croissance équivalente à 7 logements par an (de 1990 à 1999) à 3 logements par an (de 2000 à 2007).

- Le rythme de croissance prévu les prochaines années avec l'aménagement des zones AU s'élève à 35 logements locatifs et 41 lots libres. Ce qui correspond à un développement urbain pour les 9 prochaines années

selon une hypothèse haute de croissance (8 logements par an). La variété des projets en cours (location et accession) favorisera le renouvellement de la population gamachoise.

Amélioration de l'habitat ancien

De 1990 à aujourd'hui, deux démarches ont participé à l'amélioration du bâti ancien de Gamaches :

- Le Contrat Local de Réhabilitation qui a permis en 1990, la réhabilitation de 60 logements. L'opération est instituée par le Département, elle permet d'obtenir des subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat (sanitaires, chauffage, couverture, ravalement de façade, menuiseries extérieures, isolation…….)
- L' OGAF

L'Opération Groupée d'Amélioration des Façades est une opération lancée en 2002 pour l'amélioration qualitative du bâti dans le centre ancien de la commune. L'aide s'élève à 40% (répartis entre le conseil général, le conseil régional et la commune) du montant des travaux avec un plafond de 9000 euros pour les habitations et de 6555 euros pour les commerces qui peuvent aussi bénéficier des aides AVIC.

De 2003 à 2007, 76 propriétaires de la commune ont fait la démarche d'obtenir des fiches-projets relatives à leur bien immobilier préconisant les améliorations possibles. En 2007, 36 biens ont été réceptionnés.

Bilan :
- De 90 à 99, baisse de la population (variation annuelle de -0.6%) alors que le rythme de construction est positif (7 logements par an)
- Depuis 2000, le rythme de construction est de 3 logements par an, alors que le taux de variation annuelle est encore négatif (-0.7%).

Conclusion :
Il est nécessaire d'augmenter le rythme de construction annuel pour enrayer la perte de population mais surtout il est nécessaire de développer l'habitat locatif permettant d'avoir de jeunes ménages avec enfants, facteur de renouvellement d'une population.

1.1.4 Economie

Le tissu économique de Gamaches se compose de 114 entreprises pour 1087 emplois tous secteurs confondus :

- services : 31 entreprises et 34 emplois
- commerces : 52 entreprises et 236 emplois
- industries : 31 entreprises pour 817 emplois

Depuis les années 2000, les constructions à usage industriel (3612 m2 SHON), tertiaire (9189 m2 SHON) et primaire (168 m2 SHON) ont vu le jour à Gamaches. La commune compte aujourd'hui de nombreuses enseignes en cœur de bourg : Intermarché, ED, Lapeyre, Texti, Aldi.

Actuellement, Gamaches est la cible d'enseignes commerciales désirant s'installer dans la zone d'urbanisation future AU7 qui est la continuité de la Zone d'Activités La Folie, un des 16 principaux parcs d'activités existants en Picardie Maritime : sa superficie la classe dans la catégorie des petites surfaces (inférieure à 10ha), disposant d'une capacité d'extension. Les surfaces commercialisables disponibles permettront de compléter l'appareil commercial existant et de le renforcer par des enseignes locomotives.
En 2005, une étude réalisée par la CCI a mis en exergue le portrait de la cellule commerciale de la commune de Gamaches et les enjeux auxquels la commune doit faire face. Sur l'ensemble des commerces, l'offre commerciale a

connu une évolution de 1998 à 2004 : une baisse significative des commerces de l'alimentaire spécialisé et de l'équipement de la personne. Actuellement, l'axe commerçant de la commune se situe le long de la RD1015.

Etat de la cellule commerciale en 1998 et 2004

	1998	2004
Parfait état	31%	29%
Nécessite un entretien	20%	42%
Rénovation	49%	29%

On observe une amélioration de la cellule commerciale mais la situation n'est pas optimale puisque 42% des commerces nécessitent un entretien et 29% auraient besoin d'une rénovation.

Au regard du diagnostic établi par la CCI, les principaux enjeux commerciaux sur la commune de Gamaches sont :

- Le maintien d'une diversité d'offre suffisante, avec un risque de glissement de plus en plus marqué vers les services, ce qui réduirait l'attractivité du site et en conséquence son influence sur sa zone de chalandise,
- la transmission des entreprises dans un contexte de rotation importante de l'offre,
- le vieillissement de la structure commerciale, avec des besoins de réinvestissements qui risquent de devenir insurmontables à moyen terme.

Il serait souhaitable de travailler sur les 3 axes principaux suivants :

- Communication d'ensemble par le biais d'un partenariat fort commerce/commune
- Aide à la modernisation des commerces dans le cadre de la transmission/reprise
- Anticipation des enjeux de la transmission

=> Globalement, il ressort de cette étude une fragilité économique concernant la structure commerciale de Gamaches.

=> L'enjeu de la commune est de préserver son appareil commercial en obligeant le maintien des cellules commerciales existantes.

Dans le secteur agricole, une seule exploitation agricole céréalière subsiste à Gamaches. Il n'y a plus d'exploitation liée aux élevages.

Bilan

- Présence d'un développement économique sur la commune de Gamaches. Depuis les années 2000, les constructions à usage industriel (3612 m2 SHON), tertiaire (9189 m2 SHON) et primaire (168 m2 SHON) se sont développées.

- Nécessité de maintenir les commerces existants en centre-ville

- Tendance à la disparition des exploitations dans le tissu urbain (1 céréalière)

1.2. INTERCOMMUNALITE

A ce jour, la commune n'appartient à aucune structure intercommunale. L'appartenance à un EPCI est prévue pour 2009. L'adhésion à la Communauté de Communes du Gros Jacques semble être le choix de la municipalité de Gamaches.

1.3. LES EQUIPEMENTS

La fonction éducative est assurée par la présence de 3 groupes scolaires : 2 écoles primaires et 1 école maternelle. La garderie se situe au niveau de l'Ecole maternelle. Chacun des groupes scolaires dispose d'une cantine.

La commune de Gamaches comprend de nombreux équipements nécessaires au fonctionnement d'un territoire plus élargi :

- 1 collège

- Une salle de spectacles dotée d'une programmation culturelle

- Le camping a une capacité de 188 emplacements. La gestion est une délégation de service public depuis 2004. La convention est établie jusqu'au 31 décembre 2011.

- Le plan d'eau et la base nautique sont gérés par une association.

1.4. VIE LOCALE

Un petit marché se déroule sur la place de la commune tous les samedis matin et un grand marché se déroulait une fois par mois le mercredi. Ce dernier périclite ce qui pose la question du jour de la semaine opportun pour drainer le maximum de clientèle pour ce type de services.

Deux foires annuelles (en mai et en octobre) participent à la vie locale de la commune.

1.5. AMENAGEMENTS RECENTS

L'amélioration du cadre de vie pour les gamachois s'est traduit par :

- des aménagements paysagers au sein de la commune :
Rue de Normandie, Rue de l'Eglise, Rue Vatable, Rue des Cordiers et Rue du cimetière

- la restructuration de la place de la mairie avec la réalisation d'un square

- la création d'un jardin public Rue du 8 mai

1.6. PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

1.6.1 Contexte

Les éléments structurants du paysage de Gamaches sont :
- la vallée de la Bresle et ses ballastières
- les points de vue privilégiés depuis la vallée de la Vimeuse
- l'aspect bocager et boisé des coteaux

De cette richesse environnementale, la commune doit tenir compte :

- des ZNIEFF (quatre) (Cf Annexe 1)
- des corridors biologiques identifiés par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (Cf Annexe 2)
- des zones d'aléas de l'Atlas des zones inondables
- de la zone Natura 2000 au titre de la vallée de la Bresle (Cf Annexe 3)

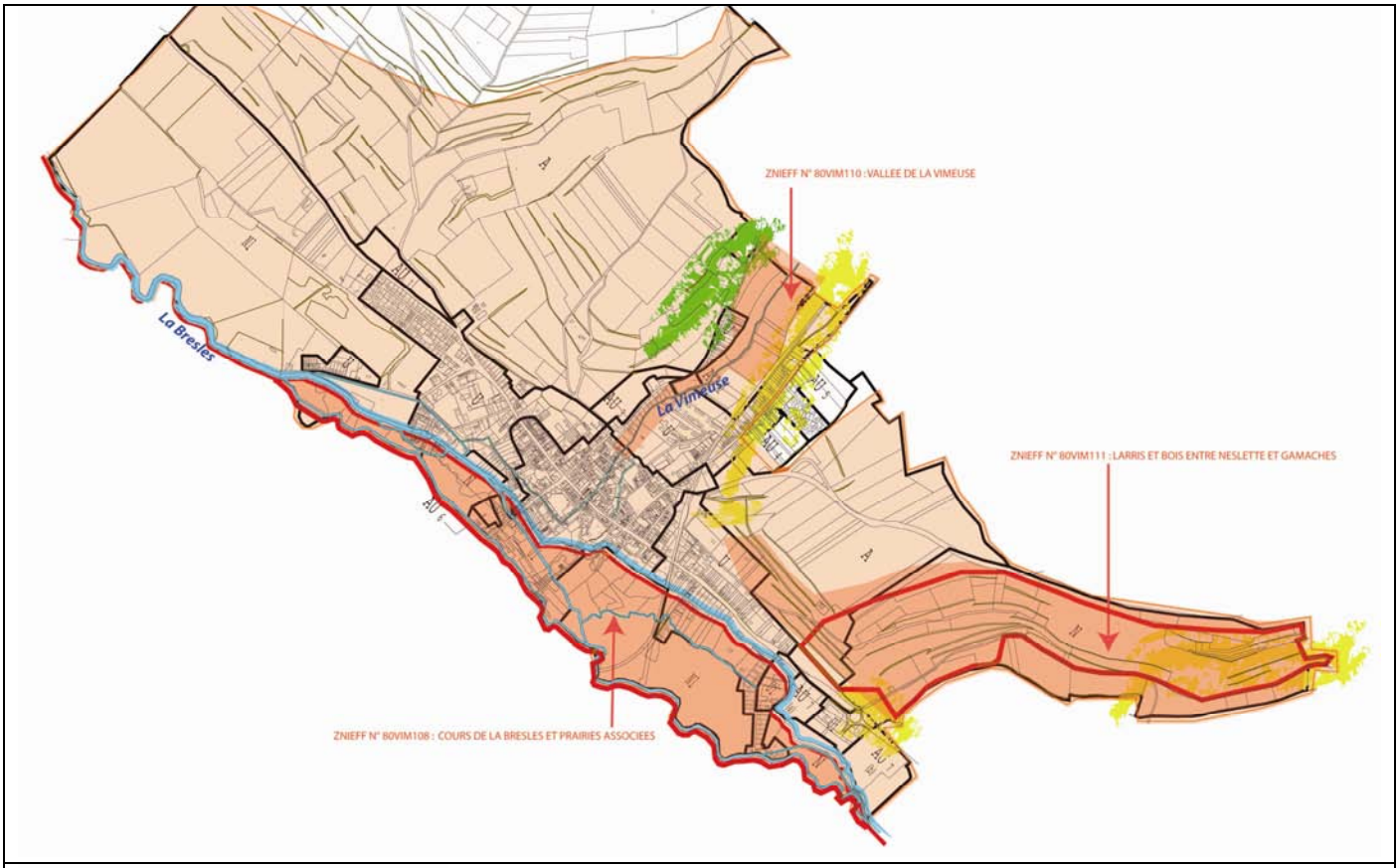

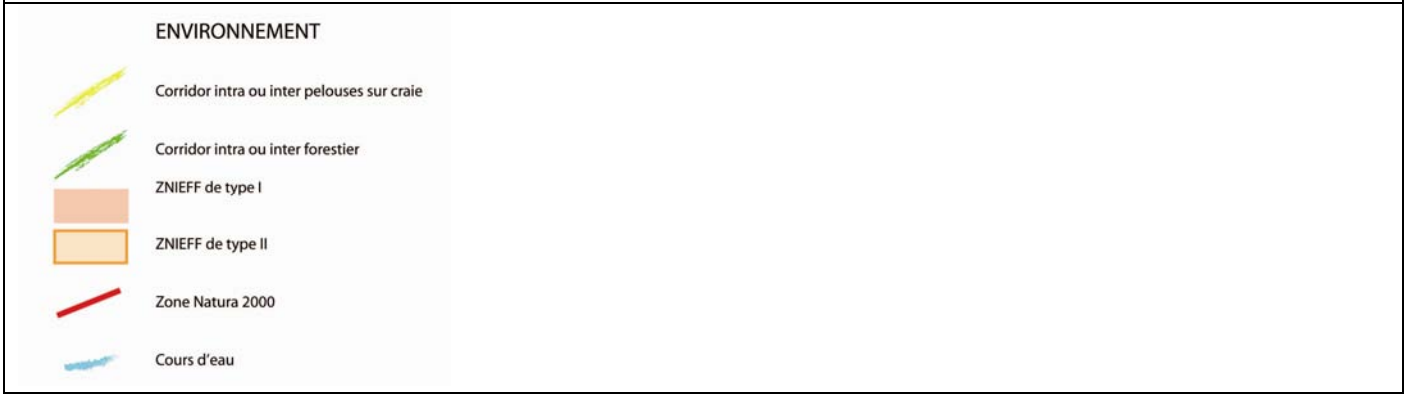

Tout en maîtrisant l'urbanisation , la commune doit garantir la pérennité des paysages et leurs qualités. Une étude de ruissellement a déjà donné lieu à la réalisation de 4 bassins de rétention. ***L'Atlas des Paysages de la Somme*** sert également de référence afin de préserver et d'enrichir les milieux naturels dans lesquels la commune s'inscrit.

Espaces verts et étangs : depuis la Rue de l'Epinoy

Rue Antonin Gombert : entrée du camping/ espace vert/ salle poly-valente

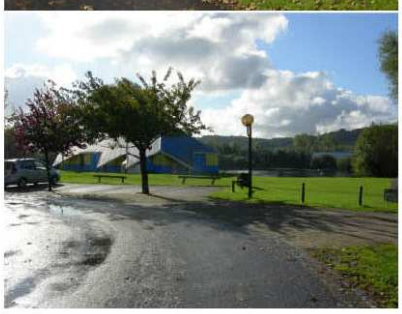

1.6.2 Les Zones d'Aléas

Source : Atlas des Zones Inondables

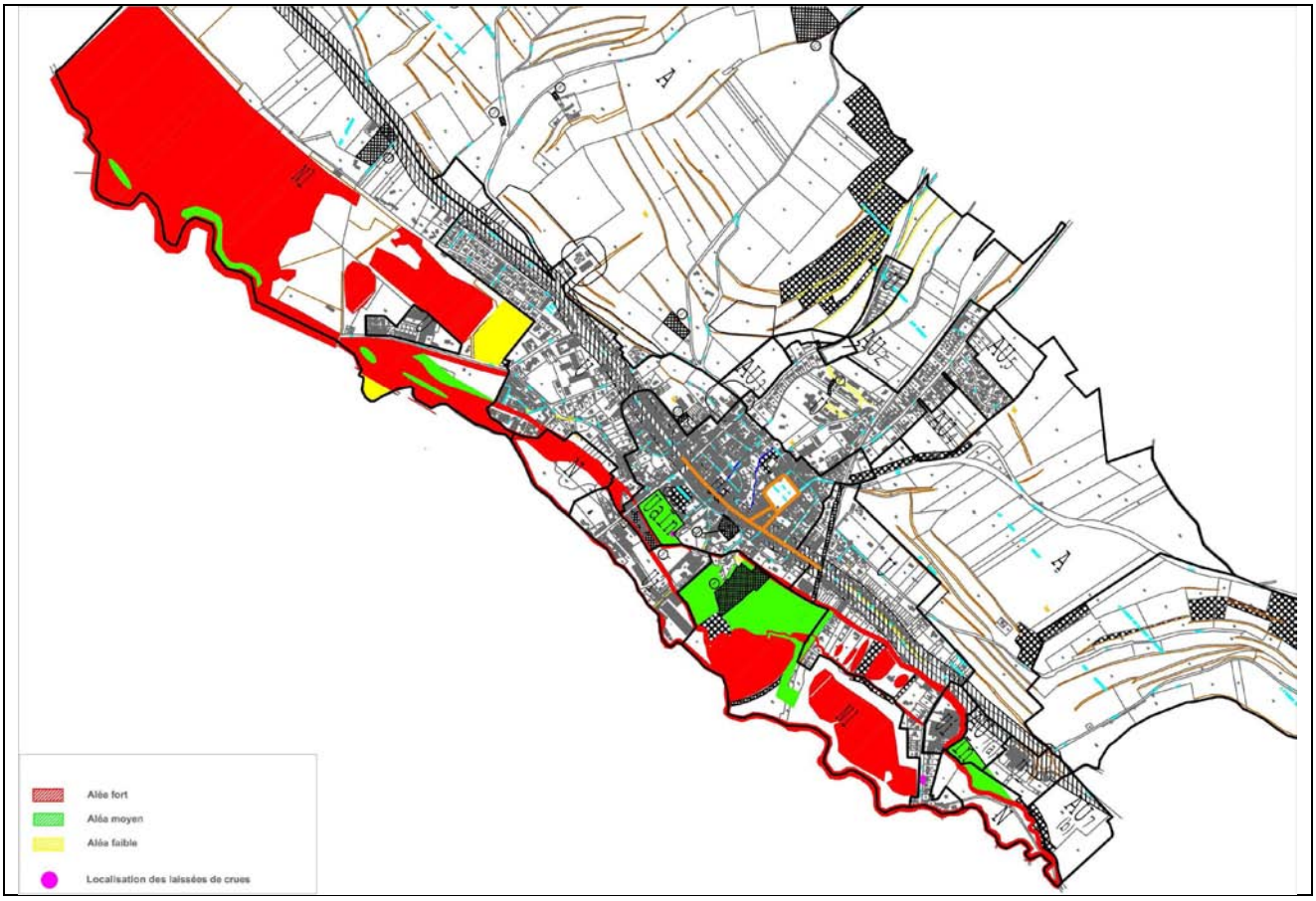

Le rapport d'études de l'Atlas des Zones Inondables a été établi en février 2005. Il indique la méthode employée et détermine les zones d'aléas à prendre en compte pour l'ensemble des communes composant le bassin versant de la vallée de la Bresles, cours d'eau non domanial. Surtout, l'étude distinguera les différentes origines des inondations : débordements, remontées de nappe, difficultés d'infiltration. Les événements majeurs concernant la commune de Gamaches ont été repérés :

- orage ayant provoqué des coulées de boues (11/06/1997)
- commune sujette aux remontées de nappe
- axes de ruissellement
- les laisses de crue : au n°15 et 23 Rue de l'Epi noy en 1998 et au 22 Rue des Cordiers en 1999

En fonction des différentes données, une carte d'aléas a été élaborée. Deux crues ont été retenues : la crue de mars 1995, et la crue d'avril 2001. Dans la vallée de la Bresles, les 3 types de phénomènes d'inondations (par débordement du lit mineur, par remontées de nappe, par ruissellement dans les fonds de vallées sèches) ont participé à la définition de l'aléa hydraulique tout en tenant compte de la structure et de la dynamique du terrain :

- le lit majeur actif est défini comme étant la zone du lit du cours d'eau qui participe aux écoulements des crues (lit mineur et une partie du lit majeur présentant la zone de grands écoulements avec les fossés, les bras secondaires….)

- le lit majeur représente la zone touchée par les inondations par débordements ou remontées de nappe ne participant pas à l'écoulement (zones d'expansion de crue, zones de stockage….)

	Lit majeur actif	Lit majeur
Hauteur de submersion inférieure à 0.5m	moyen	faible
Hauteur de submersion supérieure à 0.5m	fort	moyen

Sur le territoire de Gamaches, les 3 aléas sont reportés :

Zones d'aléa fort

- Elles reprennent au minimum les linéaires des cours d'eau avec parfois des extensions aux abords
- Elles correspondent aux étendues d'eau présentes sur le territoire communal, les ballastières.
- Elles se localisent dans les zones Nl et N du PLU, ce qui ne pose pas de problème de contraintes à l'urbanisation
- Lorsque la zone d'aléas est située dans les zones U du PLU, elle suit le linéaire du cours d'eau sans toucher les zones d'urbanisation possibles.

Zones d'aléa moyen

Par rapport au zonage PLU, les zones d'aléa moyen concernent une partie de :
- la zone Nl
- la zone Ua : secteur urbanisé prés de l'Eglise
- La zone U : terrain faisant l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme
- la zone AU7 (a) : destinée à l'extension de la zone d'activités existante

Zones d'aléa faible

Elles concernent deux petits secteurs situés en zone Nl du PLU.

1.6.3 Zone Natura 2000

Source DOCOB - Cf Annexe 3

La zone Natura 2000 sur le territoire de Gamaches concerne :

- Le tracé des cours d'eau : Bresle et Canal de Doliger.
- un espace naturel et boisé

La zone Natura 2000 ne concerne ni les secteurs urbains existants, ni les secteurs d'urbanisation nouvelle.

Synthèse : Description générale du site et enjeux de conservation -
Extraits du DOCOB - Novembre 2006- Institution Interdépartementale de la Vallée de la Bresles

La Bresle est :
▪ un cours d'eau de 72 km traversant 3 départements : Oise, Somme, Seine Maritime
▪ caractérisée par la présence de poissons migrateurs d'Europe (saumon atlantique, lamproies, chabot)
▪ un élément majeur du réseau fluviale et piscicole du nord-ouest de la France (populations de saumon atlantique). Avec l'Authie, c'est l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce.
▪ constituée d' habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux dans certaines zones du lit majeur.
▪ divisée en 2 sous ensembles : les vallées crayeuses de la basse Bresle présentant des habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles qui possèdent une aire très limitée en Picardie où ils trouvent leur limite nord; les coteaux de la Bresle moyenne et du Liger présentant des versants chauds assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractère thermo-continental teinté d'influences submontagnardes.
▪ composée de plusieurs affluents dont la Vimeuse (cours d'eau traversant la commune de Gamaches) et le Liger

Les particularités sur le territoire de Gamaches
Cf Cartes en Annexe 3

Le territoire communal compte des Habitats d'intérêt communautaire en bon et moyen état de conservation (saumons, lamproies, chabots, libellules, chiroptères)

Les enjeux de conservation lies aux habitats et aux especes d'interet communautaire sur le site sont les suivants :

Enjeu n°1 : le maintien et/ou la restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site
Cet enjeu est prioritaire. Il doit amener la définition d'un ensemble d'objectifs de gestion aboutissant à une série de mesures favorisant le maintien de la biodiversité d'intérêt européen sur le site. Cette stratégie passe par une connaissance plus fine des richesses du site.

Enjeu n°2 : la restauration du fonctionnement naturel de l'hydrosystème Bresle et de la qualité de ses eaux
Il s'agit d'un enjeu fondamental. Un ensemble d'objectifs sur le site devra permettre à la Bresle de retrouver une certaine « naturalité » de fonctionnement notamment en favorisant la reconquête d'anciens bras de la rivière et la libre circulation des espèces dans le lit de la Bresle.

Enjeu n°3 : la cohérence des textes et outils de ge stion s'appliquant à la Bresle
La directive « habitats, faune, flore » apparaît pour beaucoup comme un texte supplémentaire venant s'ajouter à l'ensemble des plans, lois, codes et autres règlements ou programmes d'actions sur la vallée ou à venir (SAGE, PPRI ?). Des mesures devront être prises pour garantir l'harmonisation de ces différents documents.
La directive « habitats, faune, flore » n'amène pas de réglementation nouvelle ; elle permet seulement la définition de Sites d'Intérêts Communautaires afin de pouvoir appliquer des mesures de gestion contractuelles dans les périmètres définis.

Enjeu n°4 : la gestion de la fréquentation du site / la communication auprès du public

La vallée de la Bresle et plus particulièrement ses coteaux, attire une population importante. La large adhésion de ce public à la démarche Natura 2000 ne peut être acquise que par une politique active de sensibilisation au patrimoine exceptionnel qu'elle constitue. Le document d'objectifs devra donc s'attacher à définir des objectifs opérationnels de communication et de sensibilisation de la fragilité de certains milieux (pelouses calcaires).

Ces différents enjeux pourront présider à la définition des objectifs de gestion et des principales mesures envisageables sur le site. Par exemple, dans l'objectif de soutenir l'agriculture et son rôle de gestionnaire de l'espace rural, les actions proposées dans le document d'objectifs de ce site Natura 2000 sont les suivantes :
- Favoriser l'entretien des éléments fixes du paysage;
- Promouvoir le maintien des surfaces en herbe si l'élevage allaitant prend le relais d'une partie de l'élevage laitier ;
- Encourager la réalisation d'analyses d'effluents;
- Soutenir la gestion extensive des prairies et l'aménagement d'abreuvoirs afin de limiter l'érosion des berges.

=> Globalement, dans le cadre de l'évolution du PLU de Gamaches et au titre de la zone Natura 2000, c'est la préservation du milieu naturel aquatique qui est l'enjeu prioritaire. La gestion des eaux pluviales est privilégiée.

1.6.4 Le SDAGE ARTOIS-PICARDIE (Cf Cartes en Annexes)

Les dispositions du PLU de la commune de Gamaches seront conformes aux objectifs et dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 1996 qui constitue un outil d'orientation pour une meilleure gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques. Par la loi du 21 avril 2004 le PLU doit être compatible avec le SDAGE.

Le SDAGE définit des orientations générales dont l'enjeu majeur est celui de la quantité d'eau qui se pose à l'échelle du bassin, celle-ci étant directement liée à la qualité de l'eau. Il faut donc tout mettre en œuvre pour protéger les ressources actuellement disponibles exploitées ou et reconquérir les ressources qui peuvent l'être.
Les Orientations générales du SDAGE sont les suivantes :
• la garantie de l'alimentation en eau potable,
• l'amélioration de la qualité des eaux de rivières,
• l'intégration de l'eau dans la ville,
• la reconquête du patrimoine écologique,
• la valorisation du littoral,
• la maîtrise des usages de l'eau,

Dans le but de répondre aux orientations générales, 6 thématiques forment un dispositif cohérent visant la gestion équilibrée de la ressource en eau :

- la gestion quantitative de la ressource en eau : approvisionnement
- la gestion qualitative de la ressource en eau
- la gestion et la protection des milieux aquatiques
- la gestion des risques
- le bassin minier
- la gestion intégrée des eaux et des milieux aquatiques en passant par une approche globale (SDAGE et déclinaison en SAGE ou sous-ensembles cohérents)

Par rapport au SDAGE, le territoire de Gamaches se caractérise par une localisation :

- dans le bassin versant de la Bresles : une zone excédentaire en ressource en eau (Carte A1). Une partie du territoire communal serait favorable à l'implantation de captage.
- dans une zone les objectifs de qualité des eaux sont à atteindre : zone de traitement nécessaire de la pollution micro-biologique (Carte B1)
- dans une zone sensible au titre de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles (Carte B2).
- Dans une zone humide remarquable (Carte C1)
- Dans une zone où les eaux souterraines sont à protéger en priorité (Carte B3).

Le territoire de Gamaches n'est pas concerné par :

- les principales zones inondables (Carte D1) définies dans le cadre du SDAGE (1996).

1.7. LIAISONS DOUCES

Sept circuits de randonnées sillonnent le territoire communal « Autour de Gamaches-Longroy », ils sont au départ du camping « Les Marguerites », de la place de Gamaches ou celle de Longroy. Un chemin est inscrit au PDIPR, il est protégé et implique un étroit partenariat entre la commune et le Conseil Général.

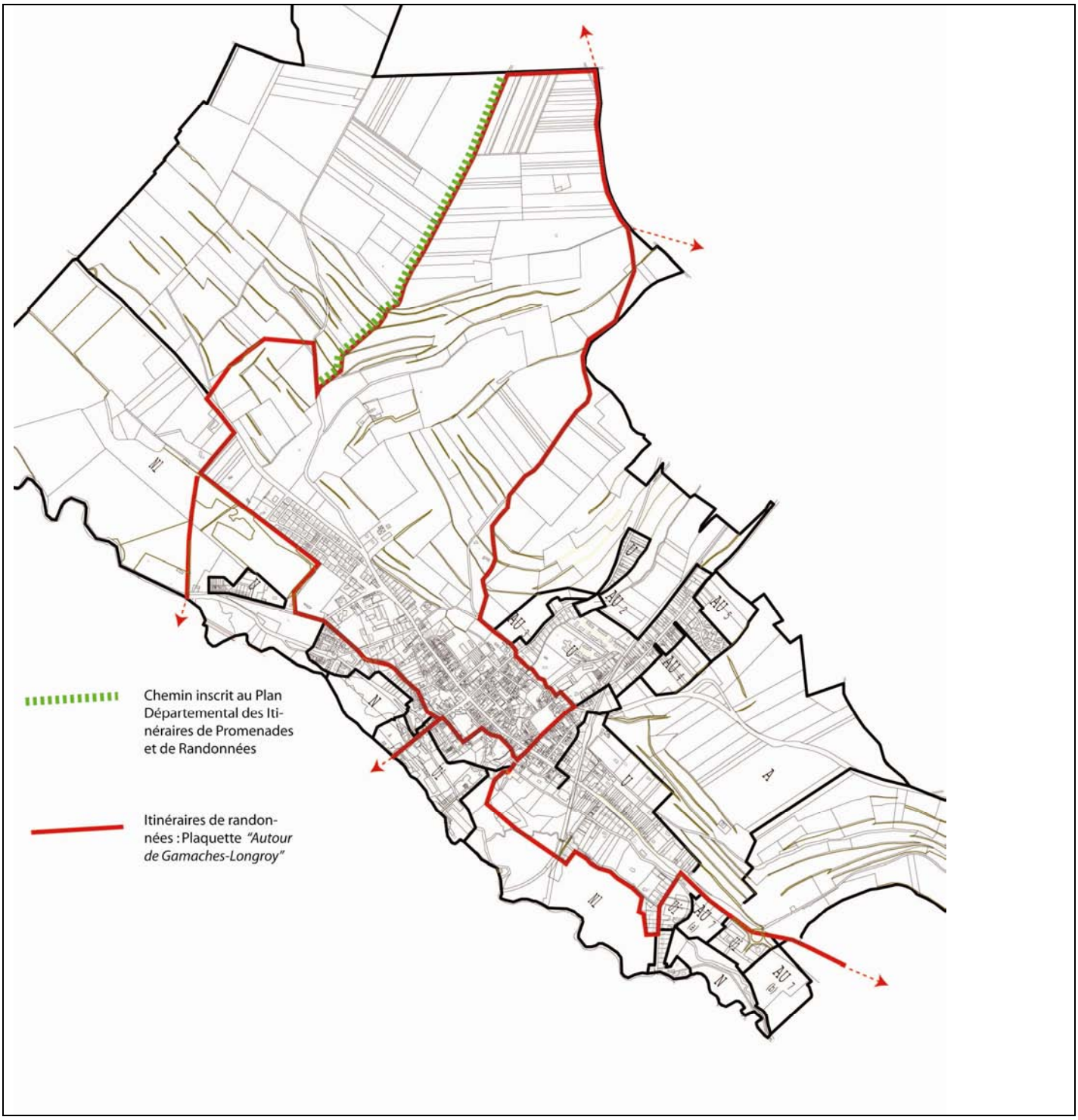

1.8. PROJETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Les projets de développement de la commune concernent l'ensemble des thématiques (habitat, commerces, équipements, environnement et cadre de vie, développement touristique).

Développement de l' Habitat

- Projet de logements/ maison médicalisée sur une friche de 2200m2 entreprise désaffectée Rue Vatable. La démolition est à prévoir. Cependant, deux contraintes interviennent :
  - la zone d'aléa moyen
  - la dépollution des sols : nécessaire historique des activités sur le site

- Projet de la Maison de retraite dans une ancienne scierie. Une EPAD de 80 lits est prévue.

- projet OPSOM (9 logements collectifs avec des parcelles libres) en cœur de bourg en zone U situé à proximité de l'école dans un quartier appartenant à l'OPSOM

Commerces

- préserver la composition commerciale en centre-ville tout en permettant le développement de certaines zones à vocation économique. L'enjeu est d'assurer un équilibre entre les moyennes surfaces présentes dans le tissu urbain (Aldi, Intermarché, Texti) et les commerces de proximité du centre-ville.

- délocalisation de la surface commerciale ED dans la zone d'activités en entrée de ville sud dans la zone AU7 (a). Le site de la surface commerciale ED (qui va se délocaliser en entrée de ville) et sa future vocation : maintien du commerce de proximité en centre-bourg avec une possibilité de construire des logements en centre-bourg à proximité des aménités urbaines

Equipements

- Réhabilitation d'une ferme et d'une chapelle en Médiathèque / Bibliothèque, située Rue Pierre Cury : les deux lieux seront reliés par un hall de verre. La commune est dans l'attente des crédits de l'Etat (40%). Le Conseil Général subventionne l'équipement à hauteur de 10% et le Conseil Régional à 20%. Le permis de construire est déposé, le début des travaux est prévu pour le 2ème trimestre 2008.

- La réflexion sur la présence d'une halte-garderie devient nécessaire. Il s'agit de répondre aux besoins des habitants. La formule de cette structure d'accueil est à déterminer (Centre de Loisirs Sans Hébergement…….) ainsi que sa localisation.

- Le projet d'une épicerie sociale est évoqué

- La réalisation des stationnements pour les opérations situées dans le bâti ancien de la commune, situation urbaine contraignante pour respecter la règle relative aux aires de stationnement. Cf Article L-123-1-2 et Articles R-332-7-1/ R 332-17 à R332-24 relatifs à la Participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) plafonnée à 12 195 euros par place manquante fixée au 13 décembre 2000 et réactualisée au 1er novembre de chaque année.

- projet de parking public en cœur de bourg prés de la Poste, Rue Charles de Gaulle : les acquisitions foncières sont en cours

- accueil du centre de secours dont la localisation nécessite un emplacement réservé afin de faciliter la réalisation du projet

Environnement

- la station d'épuration de Gamaches est actuellement vêtuste. Le projet d'une nouvelle station d'épuration est en cours. Mais la municipalité doit préciser ses intentions d'emplacement. Un rapport sur le SIVOM de Gamaches a été établi par la DDE.

- réhabilitation de l'ancienne décharge située dans une zone agricole, à l'écart du tissu urbain (un partenariat avec la DIREN peut être envisagé)

- création d'un parc paysager à thème à proximité de la future médiathèque sur un site compris entre le canal de la Bresle, le canal de Doliger et l'ancienne voie ferrée qui va être réaménagée en liaison douce

- projet d'arboretum vers le cimetière

- le projet de parc éolien est en cours de réalisation

- la valorisation des prairies sèches et humides est en cours : les acquisitions foncières sont en négociation

Cadre de vie

- Volonté de constituer un pôle qualitatif dans le cœur historique de Gamaches qui regrouperait la future médiathèque, une partie de la propriété du château ainsi que les remparts du château qui seraient valorisés. L'objectif serait de créer une continuité entre ses éléments à proximité de l'eau : création d'une liaison douce reliant la future médiathèque et les remparts en passant par un jardin public qui serait situé sur la propriété du château.

- Volonté de requalifier les axes principaux de la commune :

RD936 : étude de réaménagement en cours
Le paysagement de la RD22 est prévu mais la démarche n'est pas encore lancée
Une partie de la RD48 (Rue de Normandie) a été réalisée
La RD1015 : la réflexion autour de l'axe majeur de la commune est à mener en relation avec le commerce réparti le long de la voie

Tourisme

- le projet de station verte de vacances en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de la Somme ne peut pas se réaliser car le label est en lien avec la capacité d'hébergement de la commune. Le manque d'hébergement diversifié sur le territoire communal est un frein au développement touristique de Gamaches. D'aprés les principes énoncés dans la Charte, les communes pratiquant ce tourisme rural doivent offrir des prestations de qualité en matière d'accueil d'hébergement, d'équipements, de services, d'animation. Chaque station verte doit mettre en valeur ses atouts naturels et faciliter l'accés à la nature. A Gamaches, l'obtention de ce label va de pair avec la volonté de renforcer la zone de loisirs existante en entrée de ville nord regroupant un terrain de camping, un centre équestre, un terrain de tennis, des équipements sportifs, et une base de loisirs. Dans le cadre de la diversification des activités afin de répondre à une clientèle variée, la modernisation des activités du type accrobranche et jet ski est recherchée.

- l'implantation d'une structure d'hébergement type hôtel : vers la zone Nl, dans le bowling ou dans la zone d'activités. L'accueil d'hébergements touristiques (hôtel et gîte) sur le territoire communal est important car ils sont inexistants actuellement alors que la commune dispose d'un patrimoine naturel engendrant du tourisme vert (ballastières…..)

1.9. LES SITES - ENJEUX

Au-delà des projets en cours identifiés, certains sites font aussi l'objet de réflexion pour le devenir de la commune. Au total plusieurs sites sont stratégiques pour le développement de Gamaches :

- en cœur de bourg sur l'axe de transit principal : site disponible liée à l'emprise laissée par la surface commerciale ED qui va se délocaliser en entrée de ville

- hôtel sur la place de la mairie : fermé pour des raisons de non-conformité. Les locataires exploitent le restaurant mais l'hébergement reste le problème de la commune

- la zone de loisirs : le regroupement de l'ensemble des équipements de loisirs au niveau de la base nautique est un atout indéniable pour le renforcement de ce « pôle de loisirs » : pour la commune, l'objectif est de satisfaire une demande en loisirs qui de nos jours est basée sur une recherche d'activités variées type accrobranche, jet ski….Ce constat reflète la volonté de construire une réflexion autour du développement du loisirs à Gamaches.

- une «dent creuse» en centre-bourg : effondrement d'un restaurant : vocation à définir pour cette dent creuse au cœur du tissu urbain sur l'axe de transit principal : habitat et/ou commerce

- ancien abattoir, propriété communale, prés de la zone de loisirs : l'architecture du bâtiment est intéressante, la répartition des pièces se fait en cellules. Deux réflexions sont en cours : l'accueil des ateliers municipaux ou l'école de musique

- Le château et l'ancien cinéma : le domaine du château s'étendait au niveau de la verrerie. Jadis, dans les années 50, le château et le cinéma auraient été le théâtre d'une vie mondaine et artistique. Egalement, la boxe aurait été à l'honneur : championnat de France et d'Europe.

- la zone des prairies humides en cours de valorisation (acquisition foncière en cours)

- un ancien garage localisé sur la RD1015 est à l'abandon et constitue de fait une friche urbaine

- la décharge appartenant au SIVOM située au milieu de la zone agricole peut être l'objet d'une reconversion en faveur du milieu naturel

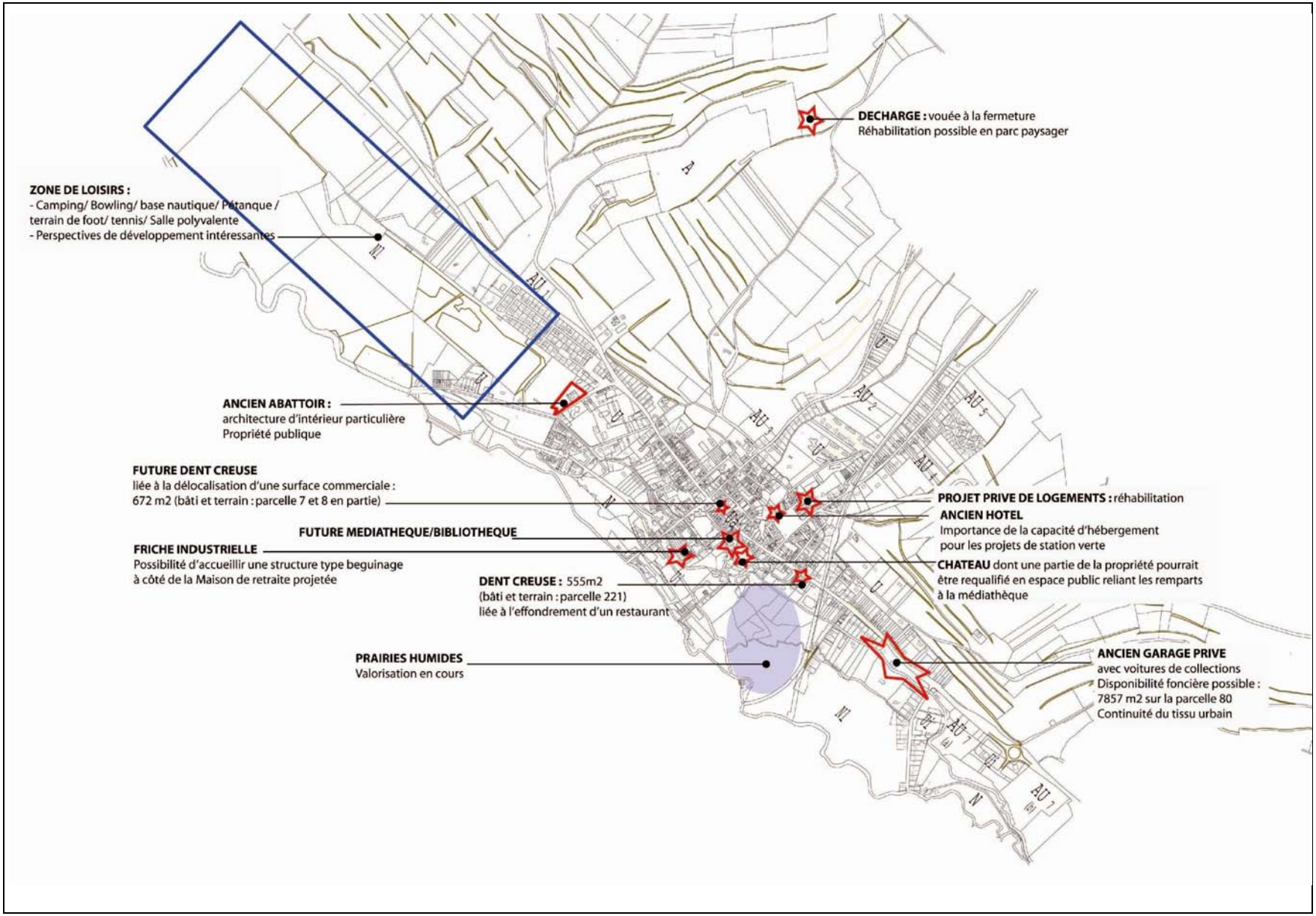
DECHARGE : vouée à la fermeture
Réhabilitation possible en parc paysager
ZONE DE LOISIRS :
- Camping/ Bowling/ base nautique/ Pétanque /
terrain de foot/ tennis/ Salle polyvalente
- Perspectives de développement intéressantes
ANCIEN ABATTOIR :
architecture d'intérieur particulière
Propriété publique
FUTURE DENT CREUSE
liée à la délocalisation d'une surface commerciale :
672 m2 (bâti et terrain : parcelle 7 et 8 en partie)
PROJET PRIVE DE LOGEMENTS : réhabilitation
ANCIEN HOTEL
Importance de la capacité d'hébergement
pour les projets de station verte
FUTURE MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE
FRICHE INDUSTRIELLE
Possibilité d'accueillir une structure type beguinage
à côté de la Maison de retraite projetée
CHATEAU dont une partie de la propriété pourrait
être requalifié en espace public reliant les remparts
à la médiathèque
DENT CREUSE : 555m2
(bâti et terrain : parcelle 221)
liée à l'effondrement d'un restaurant
PRAIRIES HUMIDES
Valorisation en cours
ANCIEN GARAGE PRIVE
avec voitures de collections
Disponibilité foncière possible :
7857 m2 sur la parcelle 80
Continuité du tissu urbain

1.10. LES PROPRIETES PUBLIQUES

Elles concernent des propriétés foncières bâties et non bâties, certaines sont issues des acquisitions foncières réalisées dans le cadre des Emplacements Réservés du PLU, d'autres sont en cours de négociation.

1.11. BILAN DU PLU APPROUVE LE 26 JUIN 2003

1.11.1 Bilan des zones AU

Dans le PLU de 2003, sept zones AU ont été définies

AU1 : Projet de la Société Immobilière Picarde : 11 logements locatifs + 5 parcelles libres
=> Maintien de la zone AU1

AU2 : Projet Société Immobilière Picarde : 2 parcelles libres et 12 logements
Les parcelles sont en cours d'acquisition.

AU3 : Difficulté de trouver un aménageur sur l'ensemble de la zone, mais maintien de la zone AU3 en l'état

AU4 : maintien de la zone AU4 en l'état

AU5 : projet d'habitat en cours : 12 logements locatifs et 34 lots libres
=> maintien nécessaire de la zone AU5 au PLU

AU6 : construction d'une surface commerciale (ALDI). La zone d'urbanisation future est supprimée. Le secteur est intégrée à la zone urbaine.

AU7 (a et b) : Maintien des zones en l'état

- Sur les 7 zones AU, il en reste 6 : une seule a été urbanisée.

- Sur les 5 zones à vocation d'habitat, un total de 35 logements locatifs et 41 lots libres est projeté, ce qui laisse des perspectives de développement à la commune.

- Des disponibilités foncières à vocation économique permettent également d'envisager le développement des activités (commerciale.....)

1.11.2 Bilan des Emplacements Réservés

Numéro de l'ER	Vocation	Bilan
ER2	extension de la station d'épuration	Acquisition réalisée
ER4	logements pour personnes âgées	Projet reporté au nouvel ER9.
ER5	réhabilitation de la décheterie	Le terrain appartient au SIVOM, l'acquisition communale n'est pas nécessaire
ER8	Stationnements	Projet reporté au nouvel ER10
ER9	Equipement assainissement	Réalisé
ER10	gîte	Abandon du projet lié à la localisation sur un axe de transit (RD1015)
ER12	Bassin de rétention	Réalisé
ER13	Bassin de rétention	Réalisé

GAMACHES : ZONES AU

Zone AU7 (b) : extension de la zone d'activités en entrée de ville sud de la commune

Zone AU3 : depuis la Rue de St-Valéry

Zone AU2 : Vue depuis la Rue Jacques Destruel

Zone AU5 : Entrée de ville Rue du 11 novembre 1918

Zone AU4 : Entrée depuis la Rue du 11 novembre 1918

GAMACHES : Rue de l'Epinoy

Entrée de ville

Rue de l'Epinoy

CHAPITRE 2 : JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS : QUELLES SONT LES IMPLICATIONS DU PLU ?

2.1 LES INCIDENCES SUR L'ETAT INITIAL DU PAYSAGE, DE L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR

Au titre de la procédure en cours, à savoir la Modification du PLU, aucune incidence sur l'environnement n'est relevée. L'économie du PLU n'étant pas remise en cause, les directives du PLU sont poursuivies : les impacts et les mesures compensatoires sont identiques (CF Rapport de Présentation). L'élément variable est lié à la prise en compte des zones d'inondabilité dans la perspective de limiter les risques pour la population : les secteurs susceptibles d'être inondés ne concernent pas des zones d'urbanisation future à vocation d'habitat, ils touchent deux secteurs bâti en zone Urbaine où des conseils d'architecture sont donnés, un secteur appartenant à la zone AU7 et un secteur de la zone Naturelle à vocation de loisirs. Là où l'aléa moyen est relevé au titre de l'Atlas des zones inondables, l'indice In est mentionné au plan de zonage du PLU de Gamaches.

2.2 CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES

Les zones dont les limites ont sensiblement évolué sont la zone Urbaine, la zone Agricole, la zone Naturelle, les zones AU (A Urbaniser). L'indice In prend en compte les risques d'inondabilité.

Zone U

Les zones U sont les zones urbaines c'est-à-dire les zones bâties, équipées, les terrains viabilisés. Toute la partie urbanisée du territoire appartient à la zone U.
Des prescriptions particulières concernent :

- un secteur Ua, fonction des cônes de visibilité des Monuments Historiques
- un secteur Ui, comprenant les activités

La zone Urbaine prend en compte les risques d'inondabilité : une secteur UaIn et UIn. Les limites de ces deux sous secteurs se justifient par le fait qu'ils soient déjà urbanisés : le PLU permet ainsi aux bâtis existants de pouvoir évoluer. Les secteurs «non bâtis» qui ne se trouvent plus dans les limites constructibles de la commune s'expliquent par la présence de risque d'inondabilité : l'objectif de la municipalité est de limiter les risques.

Afin d'assurer la bonne insertion du centre de secours projeté dans la zone Urbaine (Emplacement Réservé 14), un secteur de Plan de Masse accompagne le Plan de Zonage.

Zone Naturelle

Il s'agit d'une zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger en raison de la qualité de son site et de ces paysages. Certains espaces correspondent aux espaces de qualité à conserver. Ils sont dotés d'intérêts faunistiques et floristiques constituant un patrimoine à transmettre aux générations futures. Au titre de la préservation, les espaces boisés classés sont maintenus.
La zone Naturelle comporte un secteur Nl qui est destiné à accueillir des loisirs.

Une légère extension de la zone N s'explique par la présence d'une zone d'aléa : le zonage actuel rendait possible la construction d'un terrain naturel, maintenant que le risque d'inondabilité est connu, les terrains sont redonnées à l'espace naturel.

Zone AU

Les zones AU sont les zones à urbaniser, elles ne sont pas équipées. Les équipements sont à la charge des aménageurs. Elles permettent une maîtrise du développement des quartiers en privilégiant les sites les plus opportuns.
Cinq zones AU sont vouées à l'accueil d'habitat. Une zone AU (a) et (b) est destinée au développement économique, elle représente l'extension logique de la zone d'activités existante. La présence d'une zone d'aléa sur la partie sud de l'AU7(a)impose le sous secteur AU7(a)In.

Zone Agricole

Ce périmètre reprend le territoire agricole protégé au titre de l'agriculture dans le but d'assurer la pérennité des exploitations existantes et de favoriser la mise en valeur du potentiel agronomique des sols.
La surface connaît une très sensible diminution (9990m2) au profit de la zone U pour accueillir le centre de Secours.

Les Emplacements Réservés

14 Emplacements ont été réservés afin de permettre à la commune de Gamaches la réalisation de certains équipements :

N°	Opération	Superficie	Bénéficiaire	Situation
1	Extension du cimetière	4067 m2	commune	Au lieu dit Saint Marguerite
2	Création d'une traversée piétonne	1050 m2	commune	Entre la rue Jacques Destruel et la rue A. Guénard
3	Création d'un corridor biologique	12300 m2	commune	Au sud de l'ancienne voie ferrée
4	Création d'un espace public	16 230 m2	commune	Entre le canal Doliger et la Bresle
5	Création de bassins de rétention	500 m2	commune	Voie communale n°3
6	Création de bassins de rétention	373 m2	commune	Au dessus du lieu dit Fond Sainte Margueritte
7	Création de bassins de rétention	466 m2	commune	Au lieu dit Vallée de Saint Pierre
8	Création de bassins de rétention	321 m2	commune	Voie communale n°3, Au bosquet des quatorze
9	Implantation d'un ensemble à dominante maison de retraite	5547 m2	commune	Rue de Normandie
10	Création d'un parking	743 m2	commune	Rue du Prieur
11	Espace public reliant les remparts à la future médiathèque	3554 m2	commune	Rue du Château
12	Création d'un espace vert	20743 m2	commune	Au lieu dit du Fond de comte
13	Création d'un équipement public	9375 m2	commune	Au lieu dit les Aulnaies
14	Implantation du Centre de Secours	9990m2	commune	Rue du 11 novembre

2.3 RECAPITULATIF TABLEAU DES SURFACES

	PLU (2003)		Evolution et Remarques		PLU (2009)	
ZONAGE	**En ha**	**%**	**Ajustement du zonage Modification PLU et Révision Simplifiée(2009)**	**Remarques**	**En ha**	**%**
U	**88,3**	**8,87%**	▪ 4876 m2 sont redonnés au secteur naturel de loisirs Sensible augmentation de ▪ 9990 m2 de la zone U pour l'accueil du centre de secours (Révision Simplifiée)	▪ Au total : une très légère augmentation de la zone U : 5114 m2	**88.8**	**8.95**
Dont UIn			Un sous secteur UIn de 463m2	Ne change pas la superficie de la zone U	0.0463	
Ua	**31,0**	**3,1%**	▪ Une partie du secteur Ui devient Ua : 8053m2	Augmentation minime de la zone Ua	**31,8**	**3.2**
Dont UaIn	/	/	▪ un sous secteur UaIn : 16 821m2	Ne change pas la superficie de la zone Ua	1,68	/
Ui	**12,9**	**1,31%**	▪ Une partie du secteur Ui devient Ua : 8053m2 ▪ AU6 devient Ui : 7390m2	Réduction très minime de la zone Ui	**12,83**	**1.3**
Total zones U	**132,2**	**13,28%**		**Très légère augmentation de la zone U**	**133.43**	**13.45**
AU	**27**	**2,72%**	▪ AU6 devient Ui : 7390m2	AU6 a été urbanisée	26,26	2.65
total zones à urbaniser	**27**	**2,72%**		**Très légère diminution de la zone AU**	**26.26**	**2.65**
N	**102,7**	**10,36%**			**102.7**	**10.36**
Nl	**163,3**	**16,47%**	▪ 4876 m2 sont redonnés au secteur naturel	Très légère augmentation de la zone Nl	**163,79**	**16.5**
Dont NLIn			Un sous secteur NLIn de 87.237 ha	Ne change pas la superficie de la zone NL	87.237	
A	**566,8**	**57,17%**	▪ Sensible diminution de 9990 m2 au profit de la zone U pour accueillir le centre de secours		**567.8**	**57.14**
total zones protégées (naturelles et agricoles)	**832,8**	**83,52%**			**833,15**	**83.98**
total territoire	**992**	**100%**			**992**	**100**
dont espaces boisés protégés	**59,87**	**6,03%**			**59,87**	**6.03**

2.4 CHOIX RETENUS FACE AU REGLEMENT

Face à certains problèmes rencontrés par la commune lors des demandes de Permis de Construire, certains Articles du Règlement devaient évoluer dans l'objectif de répondre à la volonté du développement urbain.

Le Réglement modifié (surélévation des rez de chaussée par rapport au terrain en pente, stationnement en tissu dense, prise en compte des zones d'aléas, maintien de la cellule commerciale) permettra l'évolution du bâti tout en assurant le bon fonctionnement de la commune (accès aux services et commerces) tout en essayant de conserver les caractères les plus authentiques de la commune de Gamaches. La préservation du cadre de vie est l'objectif majeur.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES ZNIEFF

Ce sont des espaces naturels de qualité qu'il convient de respecter. La connaissance de ces milieux est importante pour leur pérennité. La description ci-dessous sont des extraits des Fiches DIREN.
Sur le territoire de Gamaches, 4 ZNIEFF sont localisées au niveau :

- ***de la vallée de la Bresles et des prairies associées :*** Gamaches se localise dans le tronçon 2 de la Bresles qui accueille le Saumon (Salmo salar), et la truite de mer (Salmo trutta) en grande quantité et l'Anguille en forte proportion également. De nombreuses espèces végétales remarquables se trouvent dans les prairies humides. L'objectif est de préserver les prairies relictuelles qui subsistent : éviter les carrières, le remblai des zones humides, plantations de peupliers, de résineux, dépôts de déchets, terrains de sport, extensions de zones industrielles et commerciales
- ***de la vallée de la Vimeuse :*** La zone couvre la vallée de la Vimeuse (fond de la vallée et coteaux) entre Frettemeule et la confluence avec la Bresle à Gamaches. Les différents milieux présentent un intérêt écologique remarquable : pelouses calcicoles, prairies humides, bocage, lit mineur de la Vimeuse. Le versant sud-est de la vallée, peu pentu, est essentiellement cultivé et n'est donc pas intégré à la zone. Attenante à la vallée de la Bresle, au niveau de Gamaches, la vallée de la Vimeuse comprend plusieurs milieux d'intérêts écologique et paysager élevés : des pelouses calcicoles (Mesobromion erecti) en partie pâturées ; des bois de pente (Fraxino-Carpinion) ; des prairies humides (Mentho-Juncion), en fond de vallée ; des secteurs bocagers (prairies mésophiles pâturées, vergers, haies) et le lit mineur de la Vimeuse.
- ***les larris et bois entre Neslette et Gamaches.*** Le site englobe un ensemble de bois et de pelouses disposés sur le versant picard de la vallée de la Bresle, entre Neslette et Gamaches. Cet ensemble présente un intérêt écologique remarquable, de niveau régional à européen, pour les milieux, la flore et la faune. Le site présente des versants chauds à caractère thermocontinental, teintés d'influences submontagnardes, ce qui est particulièrement original pour ce site, localisé au sein d'un domaine atlantique atténué.

Les différents milieux représentés accueillent une flore et une faune remarquables pour la Picardie. Certains habitats possèdent un intérêt intrinsèque de niveau européen, de par leur inscription à la directive «Habitats» de l'Union Européenne :

- les hêtraies acidophiles à Houx, de l'Ilici aquifolii-Fagion sylvaticae ;
- les hêtraies-chênaies pédonculées atlantiques/subatlantiques à Jacinthe des bois, du Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae ;
- les frênaies-acéraies neutrocalcicoles de pente, du Mercuriali perennis-Aceretum campestris ;
- les pelouses calcicoles de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii, groupement végétal rare et en forte régression en Picardie ;

- de l'ensemble des 3 ZNIEFF précédemment citées : vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse : Cette zone s'étend depuis Abancourt (sources de la Bresle) dans l'Oise jusque Oust-Marest dans la Somme. La plus basse partie de la vallée de la Bresle entre Eu et Mers-les-Bains est rattachée à la **ZNIEFF de type II «Plaine maritime picarde».**

Les contours de la zone intègrent les milieux les plus remarquables des vallées de la Bresle et de ses deux affluents (Vimeuse et Liger) pour les paysages, les habitats, la flore et la faune. Ainsi, les boisements, les pelouses calcicoles, les milieux bocagers, les cours d'eau et leurs milieux humides associés des vallées de la Bresle, de la Vimeuse et du Liger font partie de cette vaste zone de type II. Chaque cours d'eau est intégré à partir de ses sources. Les coteaux sont pris en compte jusqu'au niveau des convexités sommitales voire jusque sur le plateau lorsque les milieux y sont remarquables (boisements, bocage, ...). Les cultures sont évitées dans certains secteurs (notamment entre Beauchamps et Gamaches).

Les 3 premières ZNIEFF sont de type 1 et la dernière est une ZNIEFF de type 2 (Cf Annexes). L'ensemble du territoire communal est concerné par la ZNIEFF 80VIM201 (vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse), de type 2.

Inventaire et zonage réglementaire sur la commune de Gamaches

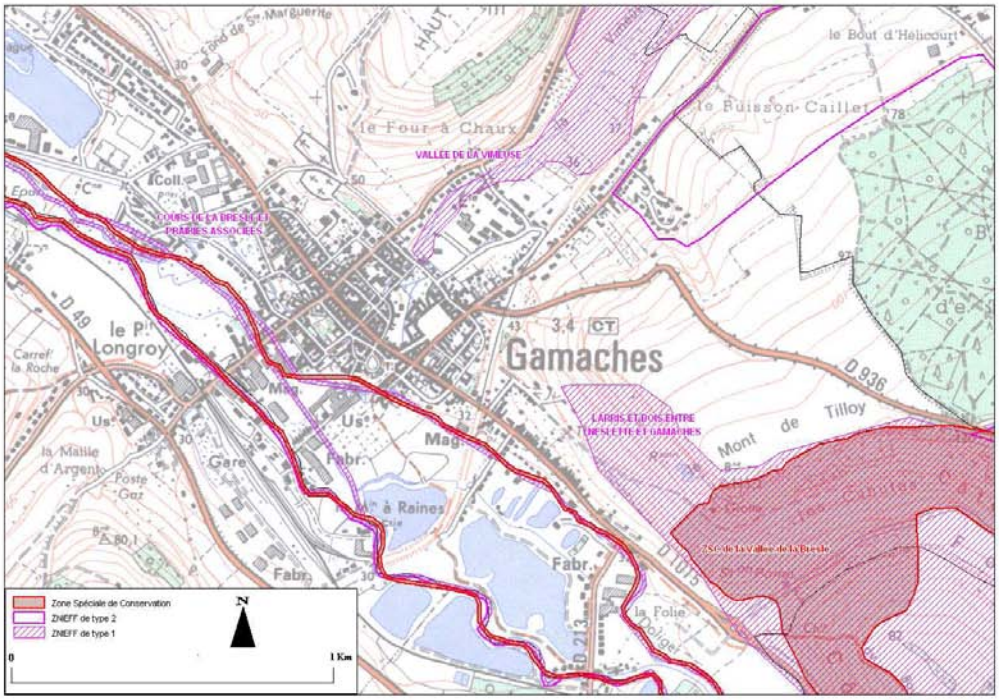

Sources et réalisation : DIREN Picardie
Copyright IGN Scan 25
Janvier 2008

Inventaire et zonage réglementaire sur la commune de Gamaches

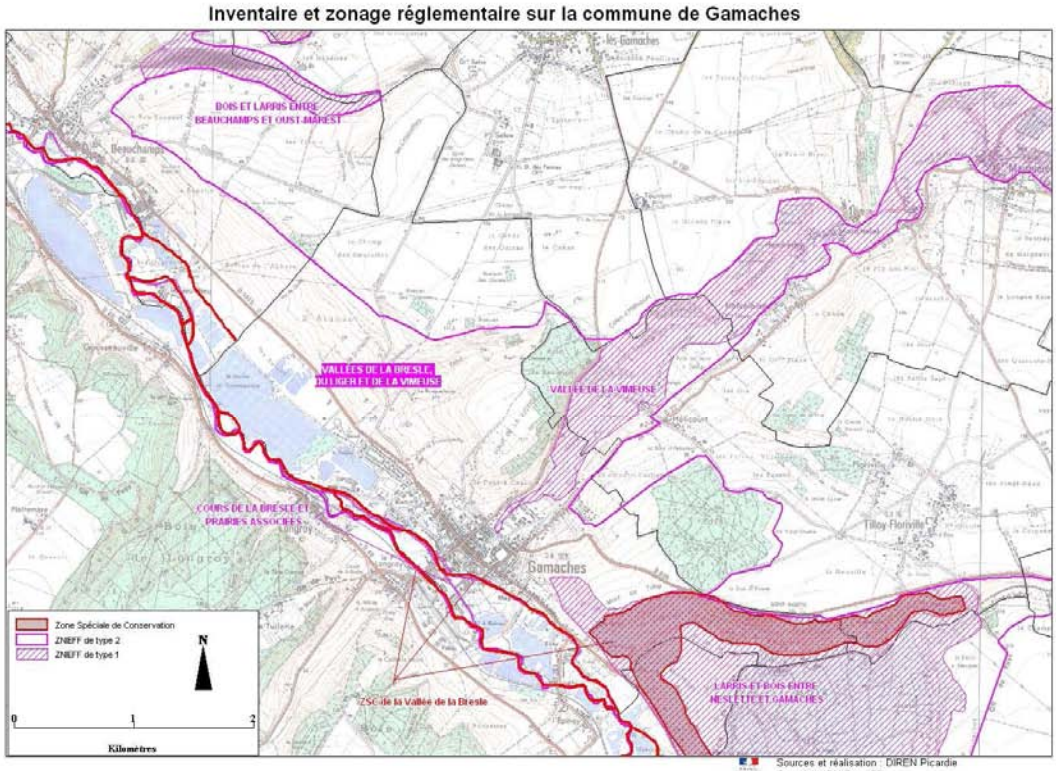

Sources et réalisation : DIREN Picardie
Copyright IGN Scan 25
Janvier 2008

ANNEXE 2 : LES CORRIDORS BIOLOGIQUES

Direction Régionale de l'Environnement
PICARDIE

Corridors écologiques potentiels de Picardie

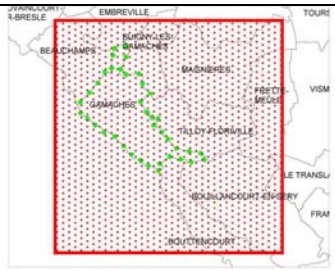

Commune : GAMACHES (H1L1)

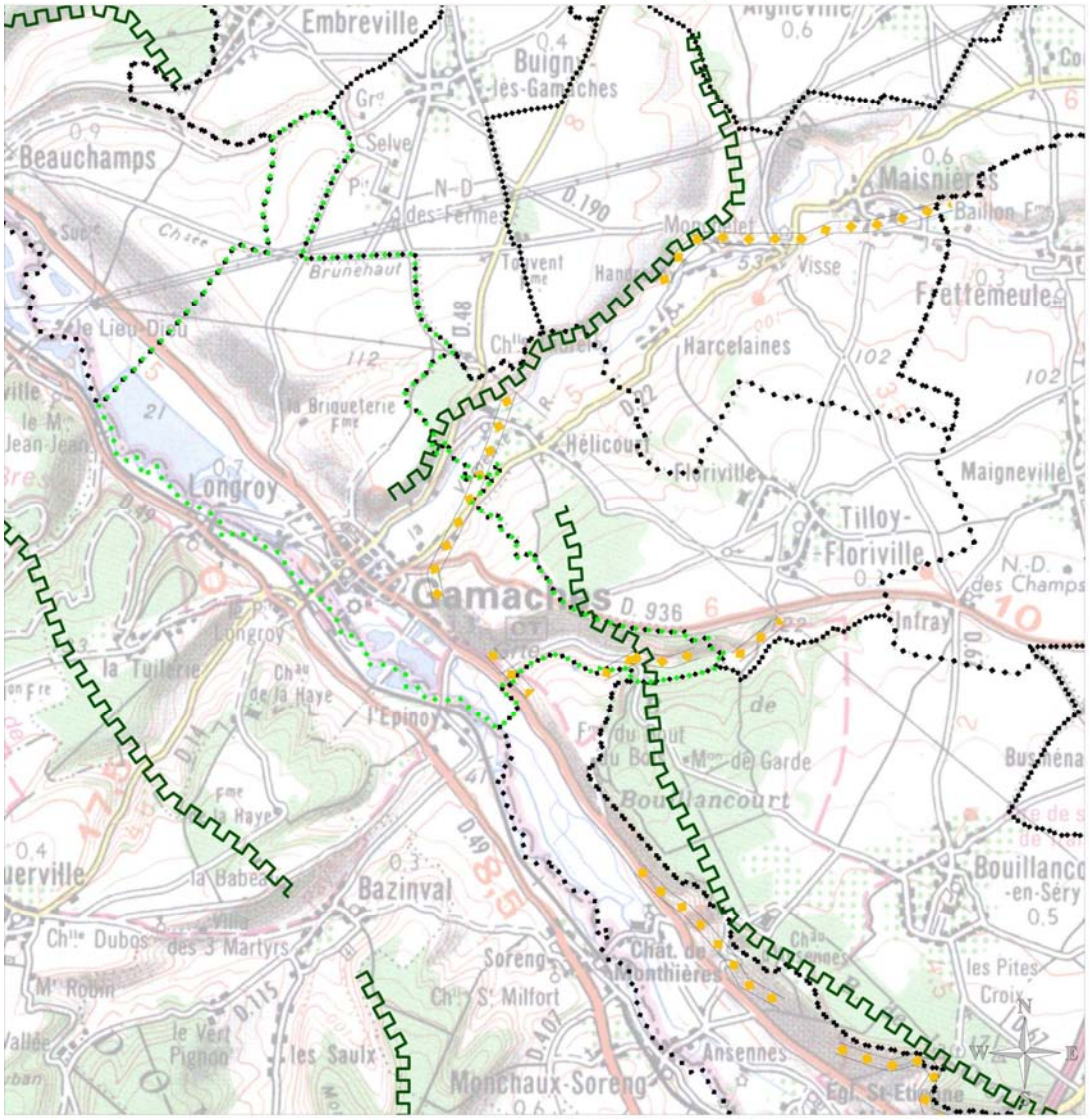

communes
commune sélectionnée

Type de corridor :
- alluvial
- intra ou inter bas-marais alcalin
- batraciens
- cordons galets
- intra ou inter dunes
- intra ou inter falaises
- intra ou inter forestier
- intra ou inter landes
- inter mares
- intra ou inter marais tourbeux
- intra ou inter mollières
- intra ou inter pelouses calcicoles
- intra ou inter pelouses calcaro-sabulicoles
- intra ou inter pelouses sur craie
- intra ou inter prairies humides
- intra ou inter tourbières alcalines

Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Réalisation dans le cadre du projet "réseaux de sites, réseaux d'acteurs" financé par l'Europe, l'Etat et la Région Picardie.

la largeur des lignes ne représente pas la largeur réelle du corridor qui peut être très variable.
Cet inventaire n'est pas exhaustif.
Echelle 1/100 000

Imprimé le 13/02/07

BDCARTO® ©IGN - PARIS - 1999
SCAN100® ©IGN - Paris - 1999
Autorisation n°90-9068
Convention MATE/IGN 41/99
http://www.ign.fr

ANNEXE 3 : CARTES DOCOB DE LA VALLEE DE LA BRESLE - NOVEMBRE 2006

Document d'objectifs du PIC 16 - FR2200363 "Vallée de la Bresle"

Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Planche 2

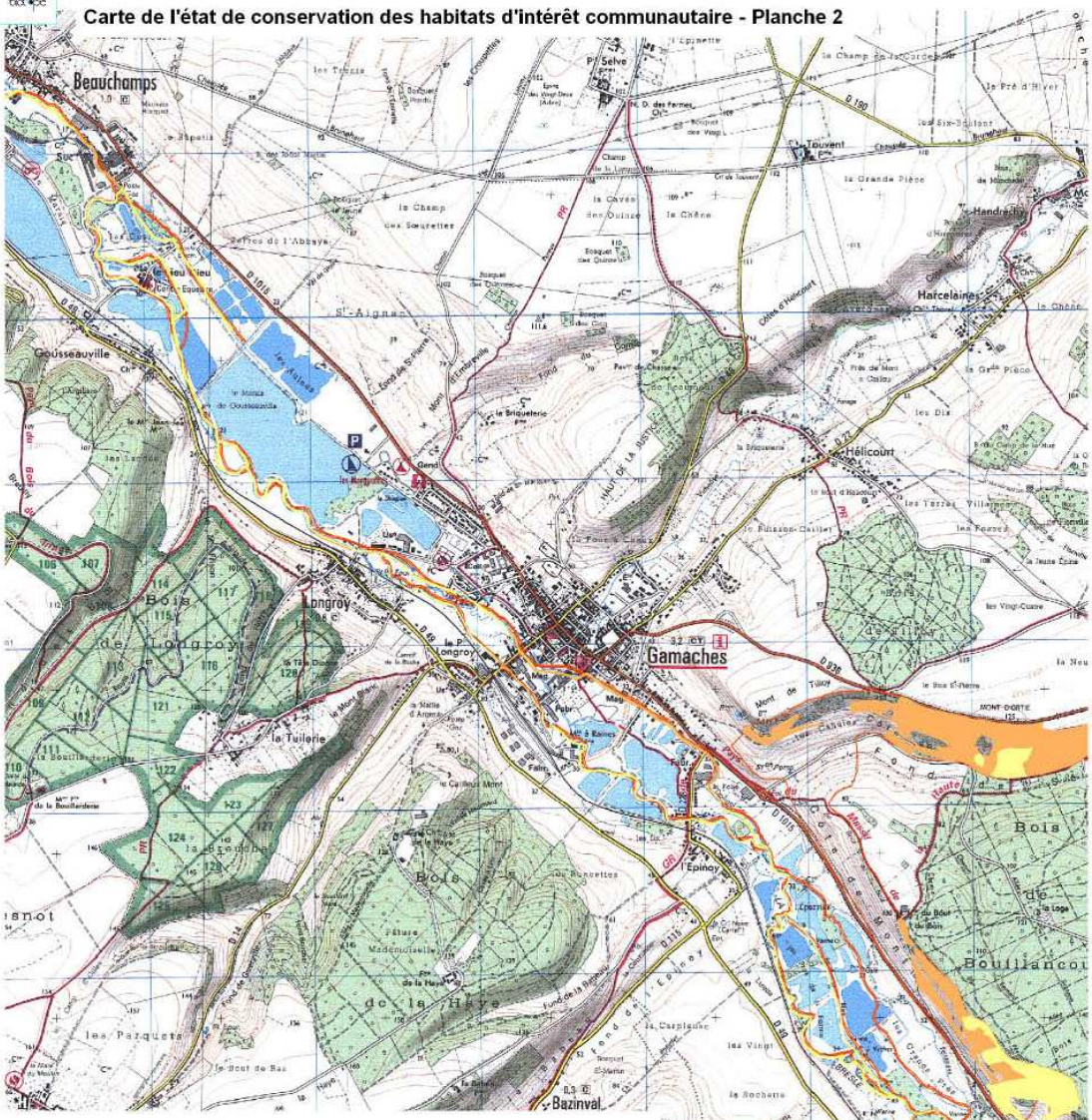

Document d'objectifs du PIC 16 - FR2200363 "Vallée de la Bresle"

CARTOGRAPHIE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - LÉGENDE

Limite du PIC16 FR2200363

Etat de conservation

- Habitat non communautaire, état de conservation non renseigné
- Habitat d'intérêt communautaire en excellent état de conservation
- Habitat d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- Habitat d'intérêt communautaire en état de conservation moyen

Sources et cartographie : Biotope, 2005.

0 m 250 m 500 m

Carte des relevés phytosociologiques - Planche 2

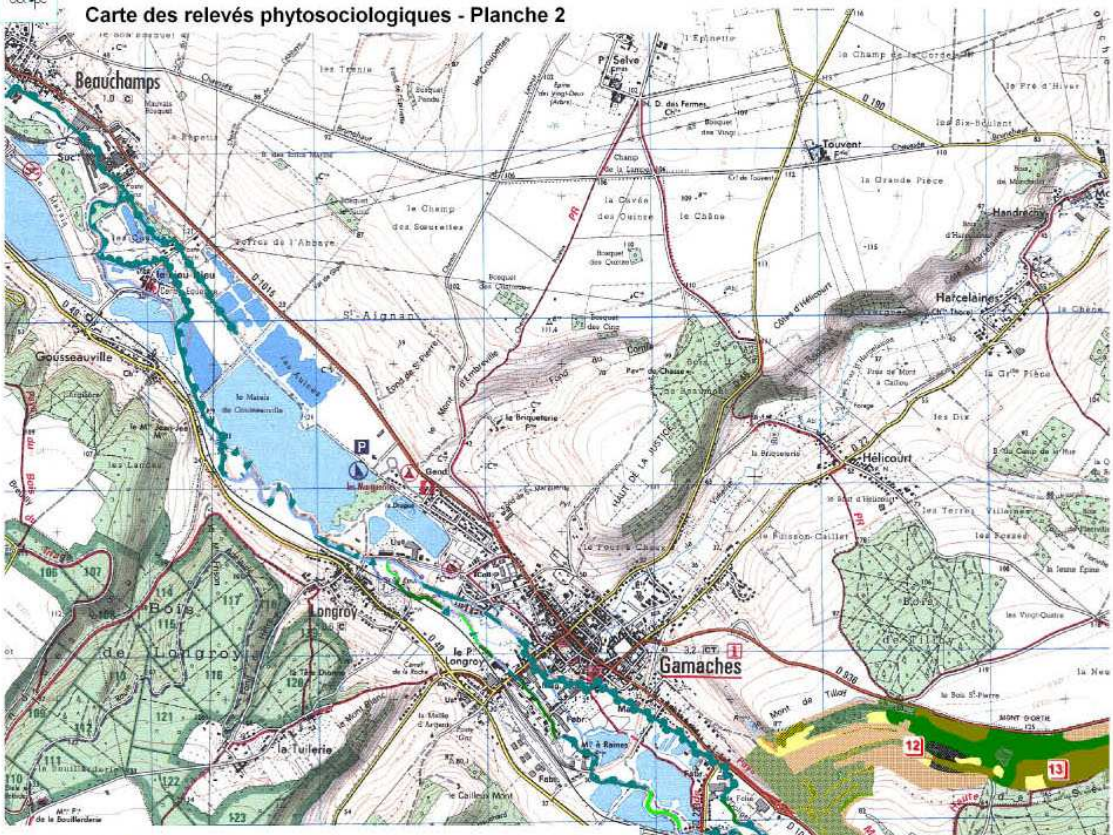

Document d'objectifs du PIC 16 - FR2200363 "Vallée de la Bresle"

CARTOGRAPHIE DES HABITATS - LÉGENDE PARTIE 1

Habitats humides

- Eaux libres stagnantes (CC : 22.12)
- Eaux courantes eutrophes dominées par des plantes aquatiques enracinées (CC : 24.44 x (24.11 & 24.13) - Natura 2000 : 3260-6)
- Eaux courantes eutrophes dominées par des renoncules aquatiques (CC : 24.44 x (24.14 & 24.15)- Natura 2000 : 3260-5)
- Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes et ourlets nitrophiles des berges (CC : 37.71 - Natura 2000 : 6430-4)
- Formation à petits hélophytes des marges des ruisseaux et fossés (CC : 53.4)
- Roselières sur sols mésotrophes à eutrophes (CC : 53.11)

Habitats prairiaux

- Prairies mésophiles pâturées (CC : 38.111)
- Prairies mésophiles de fauche non communautaire et prairie remaniée (CC : 38.2 & 81.2)
- Pelouse calcicole à Avoine des prés (CC : 34.322 , Natura 2000 : 6210-22)
- Pelouse calcicole ourlifiée à Brachypode penné (CC : 34.322 - Natura 2000 : 6210-22)
- Pelouse marneuse à Parnassie des marais (CC : 34.322 - Natura 2000 : 6210-20)

Habitats forestiers et de fourrés

- Saulaies arbustives (CC : 44.12)
- Saulaie blanche (inclu les linéaires bocagers, CC : 44.13 - Natura 2000 : 91E0*-1)
- Aulnaie-Frênaie rivéraines (CC : 44.332 - Natura 2000 : 91E0*-9)
- Frênaie-Erablaie calcicole de pente (CC : 41.13 - Natura 2000 : 9130-2)
- Hêtraie-Chênaie à jacinthe des bois (CC : 41.132 - Natura 2000 : 9130-3)
- Hêtraie-Chênaie collinéenne à Houx (CC : 41.12 - Natura 2000 : 9120-2)
- Accrus forestiers (CC : 31.8D1)
- Lande sèche à Ajonc (CC : 31.2)
- Fruticées et ronciers (CC : 31.81)
- Formation à Génevrier commun sur pelouse calcicole (CC : 31.88 - Natura 2000 : 5130-2)
- Fourrés de Noisetier (CC : 31.8C)
- Bosquets et petits bois (CC : 84.3)
- Haies bocagères (CC : 84.2)

Habitats agricoles et sylvicoles

- Grandes cultures (CC : 82.11)
- Friche (CC : 87.1 par défaut)
- Plantations de peupliers (CC : 83.3211)
- Autres plantations de feuillus (CC : 83.32)
- Haies bocagères et alignements d'arbres (CC : 84.2 & 84.4)
- Plantations de resineux (CC : 83.31)
- Vergers (CC : 83.151)
- Carrière (CC : 86.41)
- Espaces anthropisés (CC : 86)

Sources : BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2005.

DOCOB de la Vallée de la Bresle

SITES D'HIBERNATION ET DE REPRODUCTION DE CHIROPTÈRES CONNUS EN VALLÉE DE LA BRESLE

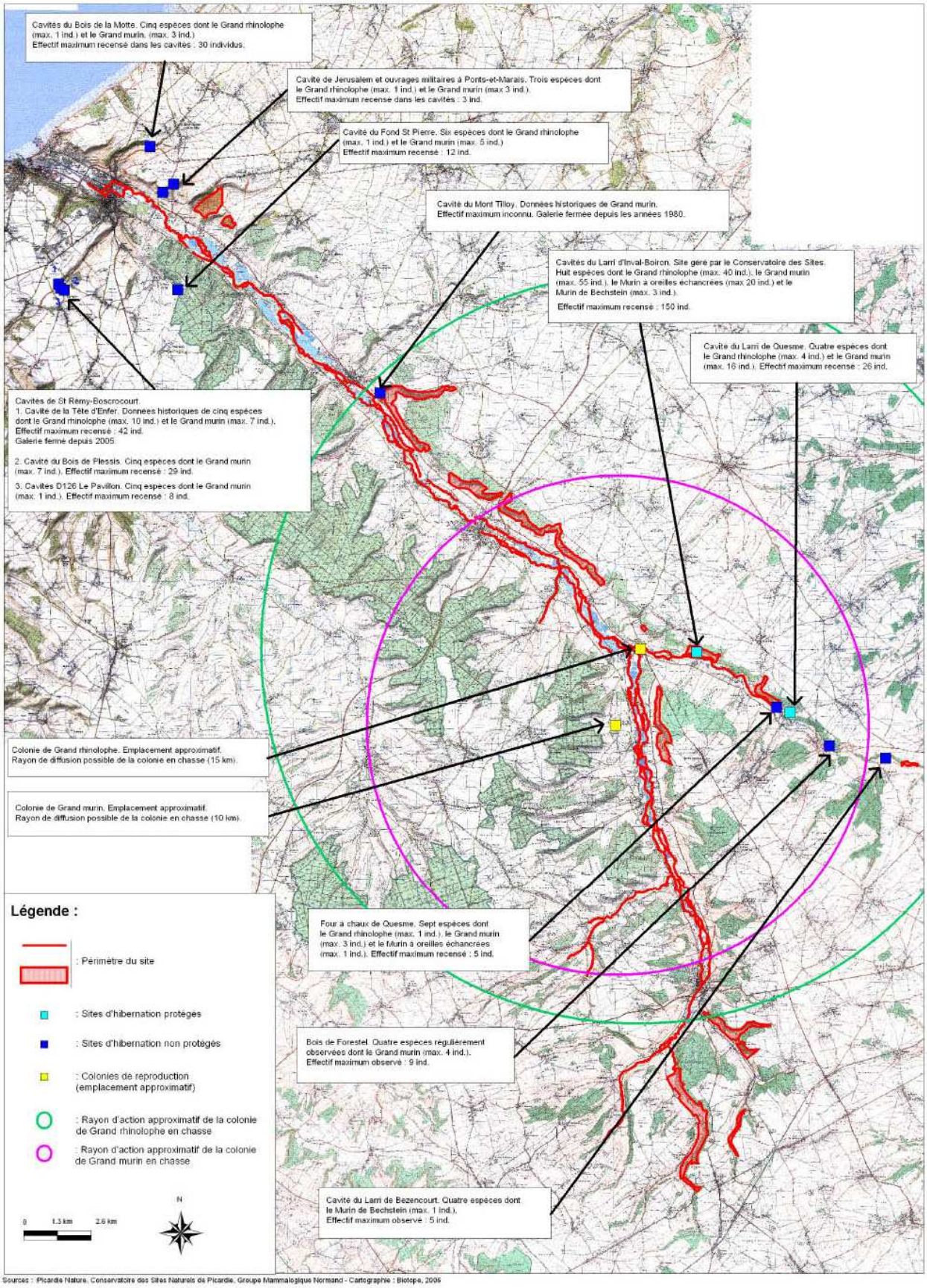

Sources : Picardie Nature, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, Groupe Mammalogique Normand - Cartographie : Biotope, 2006

CARTE D'HABITAT DE L'AGRION DE MERCURE (COENAGRION MERCURIALE) ET DU DAMIER DE LA SUCCISE (EURODRYAS AURINIA)

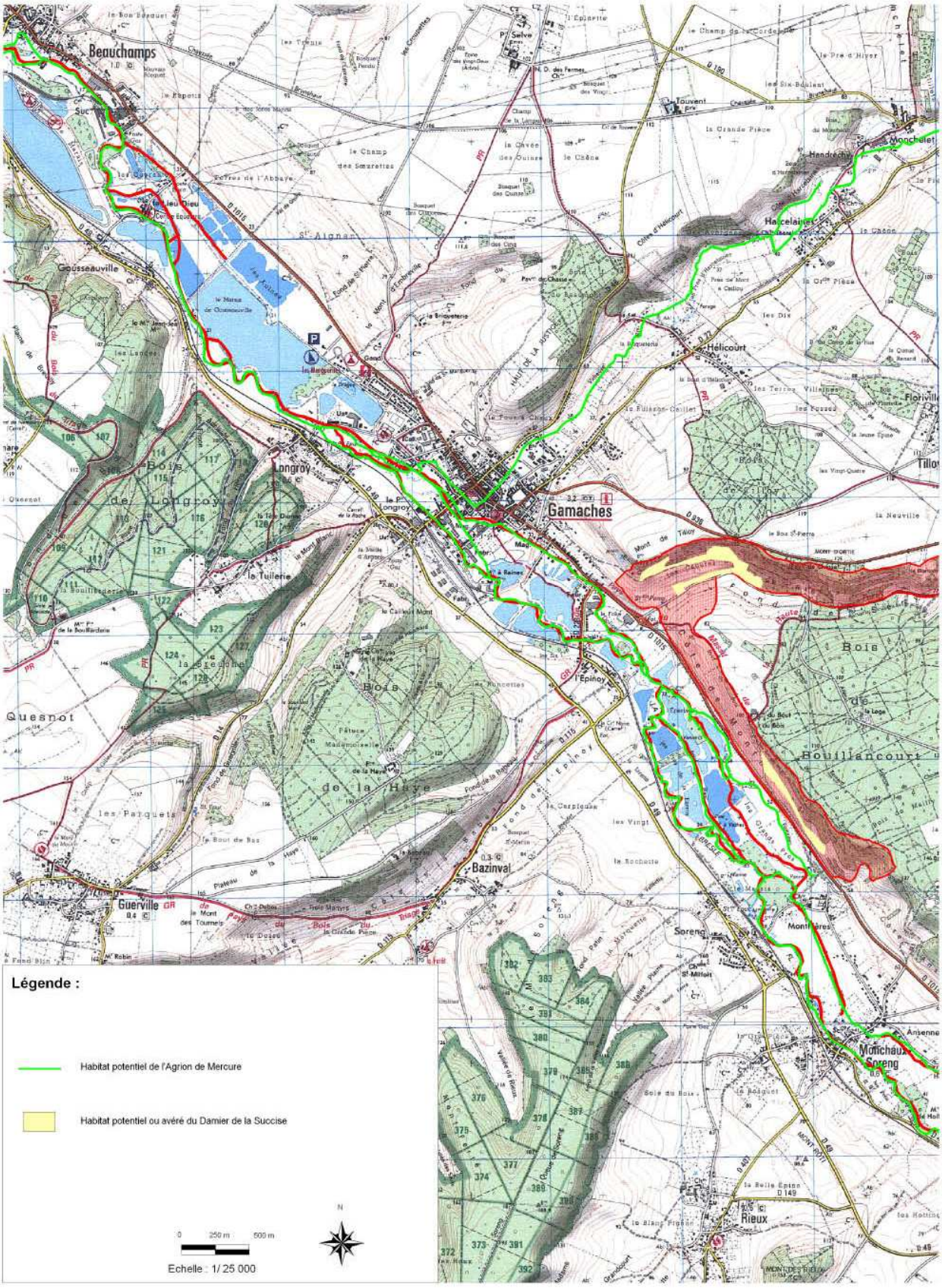

DOCOB de la Vallée de la Bresle

Carte 2

CARTE D'HABITAT DU SAUMON ATLANTIQUE (SALMO SALAR) ET DE LA LAMPROIE DE RIVIÈRE (LAMPETRA FLUVIATILIS)

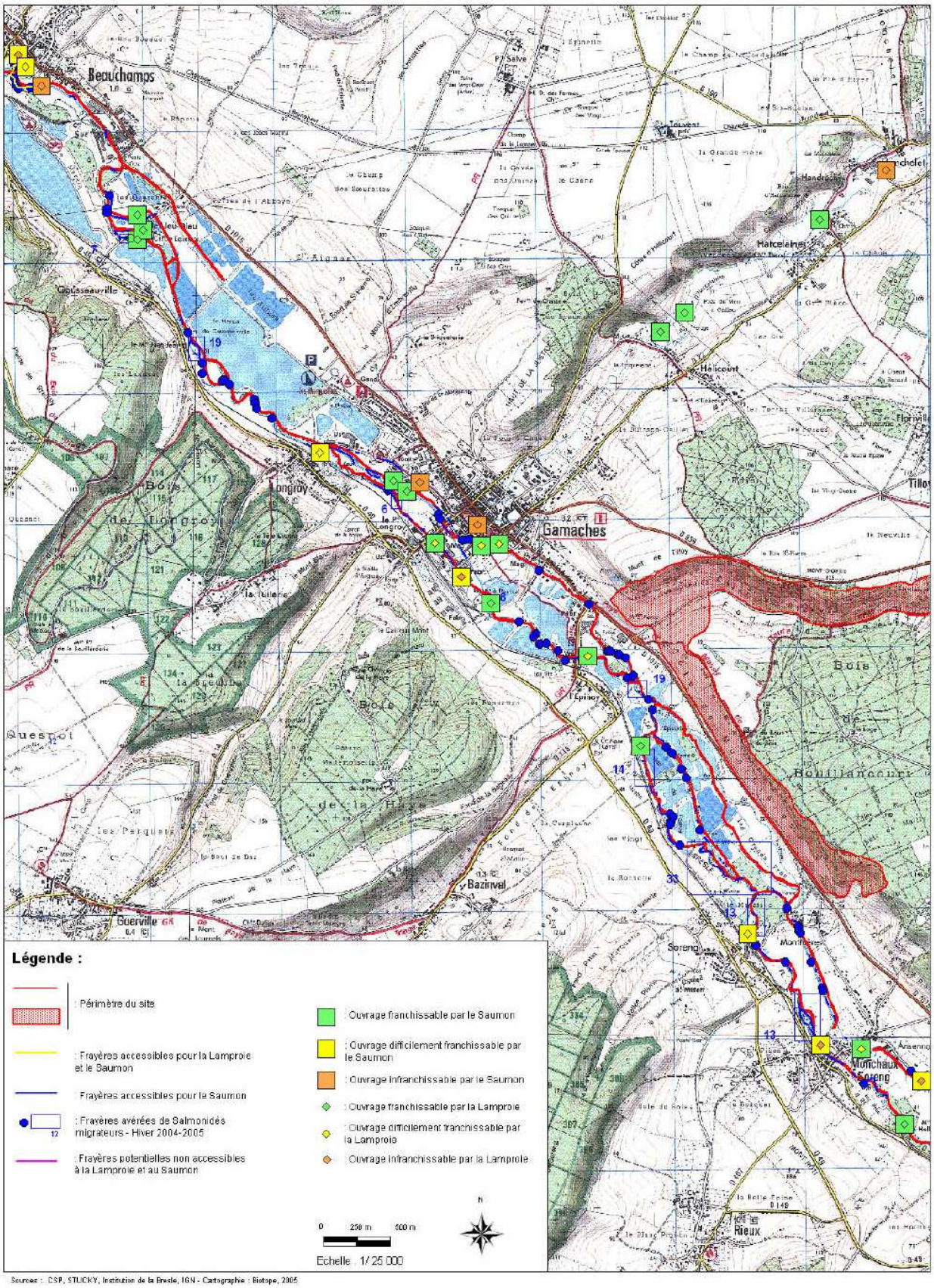

Sources : DSP, STUCKY, Institution de la Bresle, IGN - Cartographie : Biotope, 2005

ANNEXE 4 : CARTES SDAGE ARTOIS PICARDIE (1996)

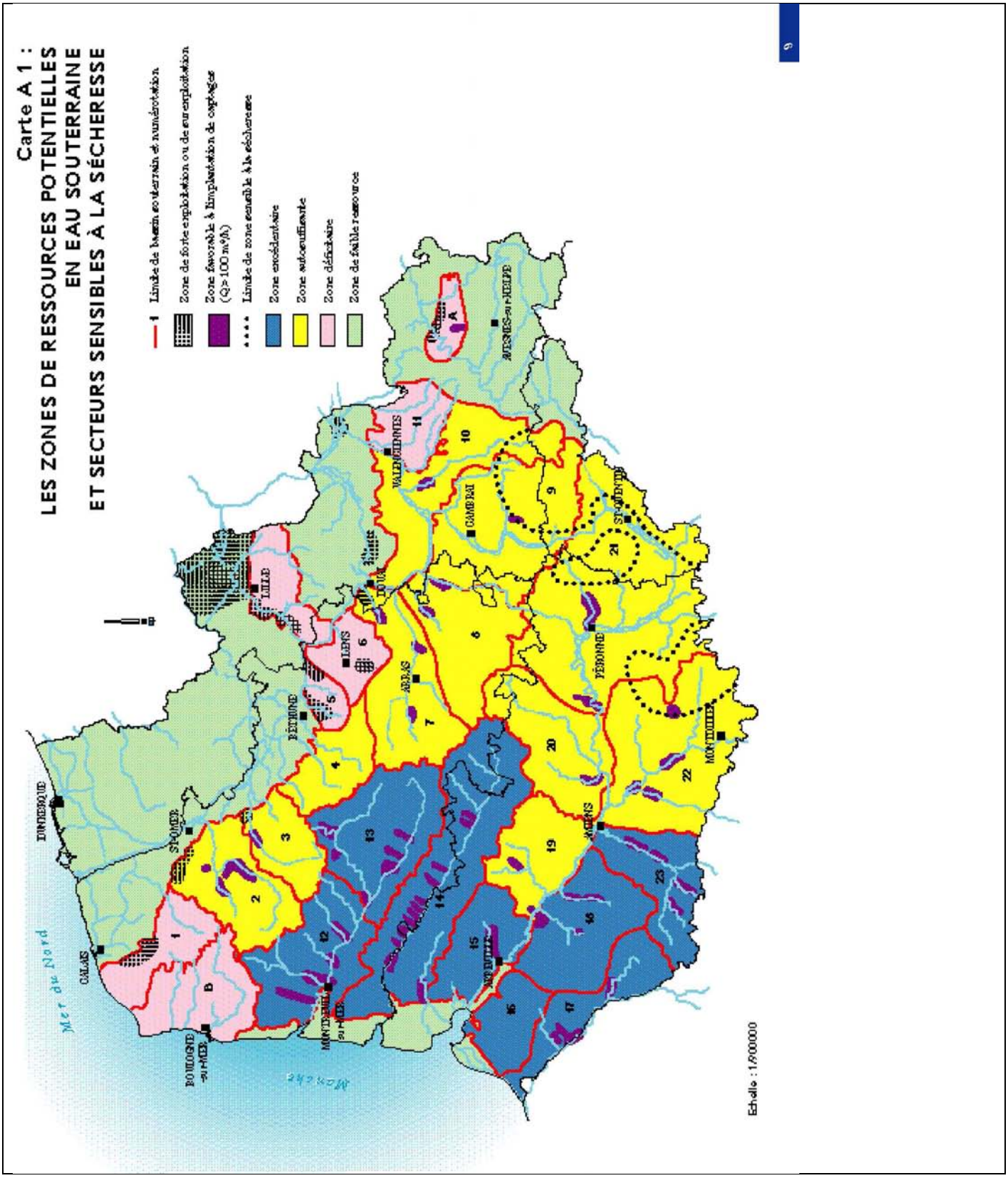

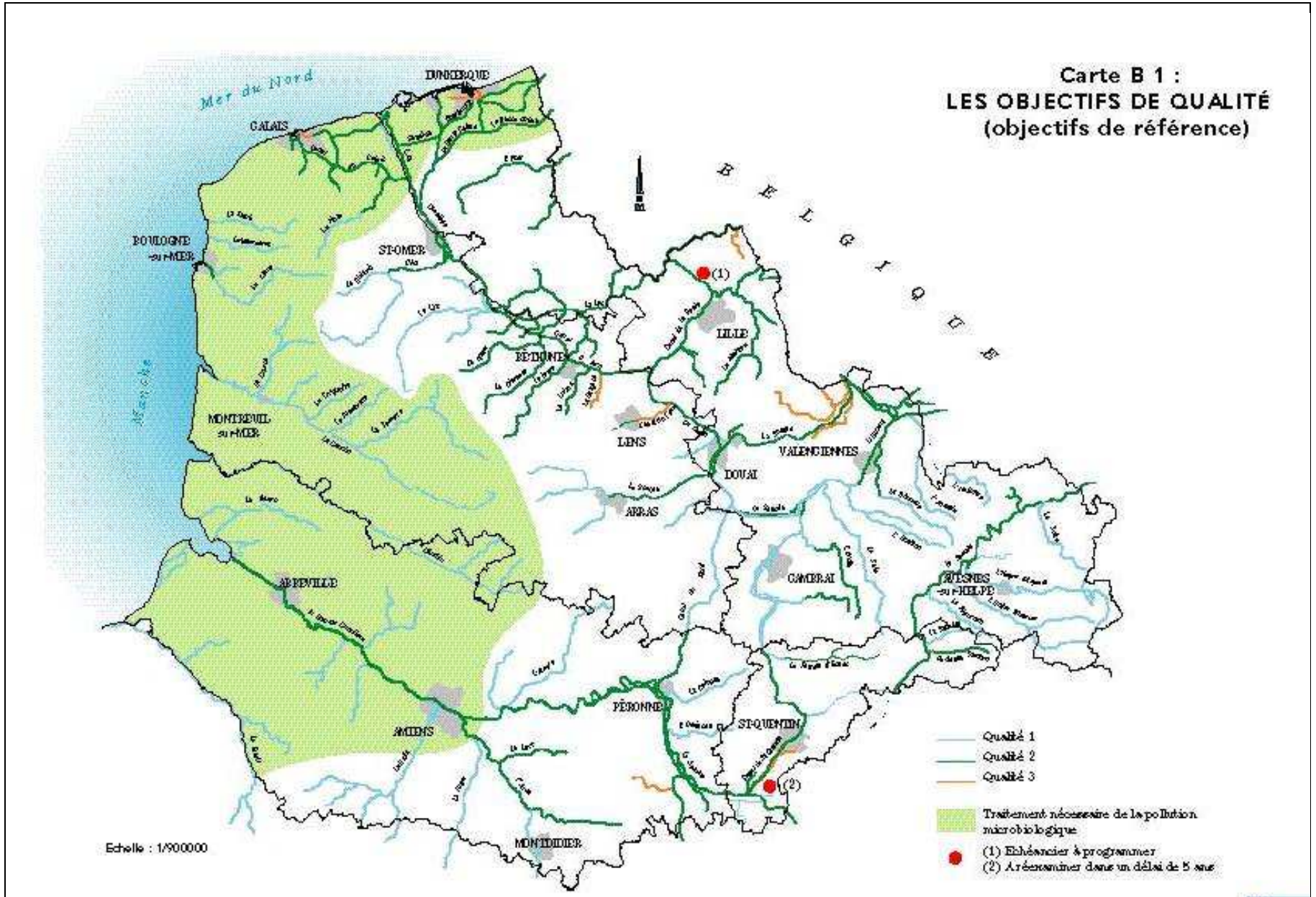
Carte B 1 :
LES OBJECTIFS DE QUALITÉ
(objectifs de référence)
Mer du Nord
Manche
BELGIQUE
DUNKERQUE
CALAIS
BOULOGNE sur MER
ST-OMER
MONTREUIL sur MER
BETHUNE
LILLE
LENS
VALENCIENNES
DOUAI
ARRAS
CAMBRAI
HAZEBROUCK
ABBEVILLE
AMIENS
PÉRONNE
ST-QUENTIN
MONTDIDIER
(1)
(2)
Qualité 1
Qualité 2
Qualité 3
Traitement nécessaire de la pollution microbiologique
(1) Echéancier à programmer
(2) A réexaminer dans un délai de 5 ans
Echelle : 1/900000

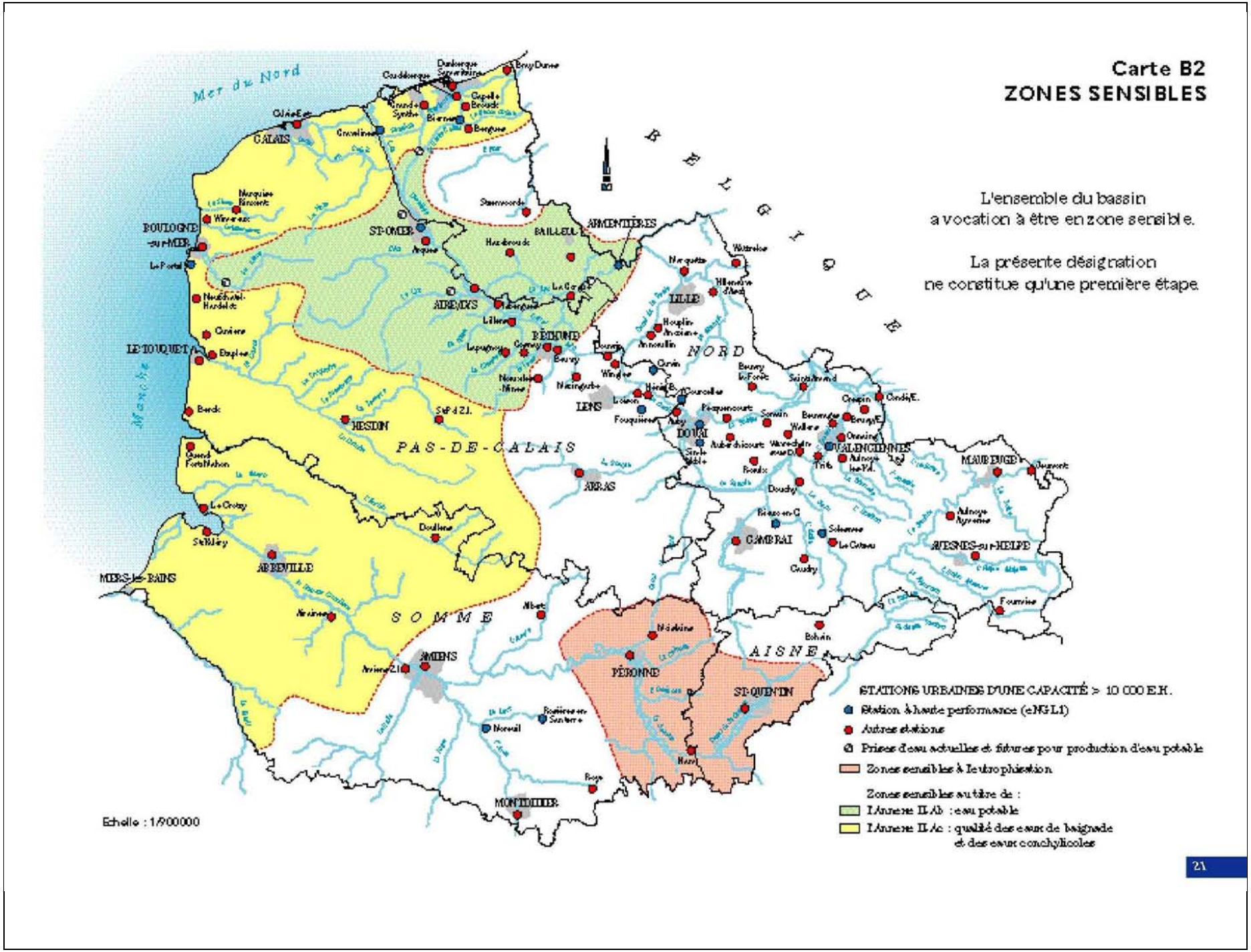
Carte B2
ZONES SENSIBLES
L'ensemble du bassin
a vocation à être en zone sensible.
La présente désignation
ne constitue qu'une première étape.
Mer du Nord
Manche
BELGIQUE
NORD
PAS-DE-CALAIS
SOMME
AISNE
CALAIS
BOULOGNE-sur-MER
LE TOUQUET
ST-OMER
AIRE/LYS
BAILLEUL
ARMENTIÈRES
LILLE
BÉTHUNE
LENS
DOUAI
VALENCIENNES
MAUBEUGE
AVESNES-sur-HELPE
CAMBRAI
ARRAS
HESDIN
ABBEVILLE
MERS-les-BAINS
AMIENS
PÉRONNE
ST-QUENTIN
MONTDIDIER
STATIONS URBAINES D'UNE CAPACITÉ > 10 000 E.H.
Station à haute performance (eNGL1)
Autres stations
Prises d'eau actuelles et futures pour production d'eau potable
Zones sensibles à l'eutrophisation
Zones sensibles au titre de :
l'Annexe II Ab : eau potable
l'Annexe II Ac : qualité des eaux de baignade
et des eaux conchylicoles
Echelle : 1/900000
21

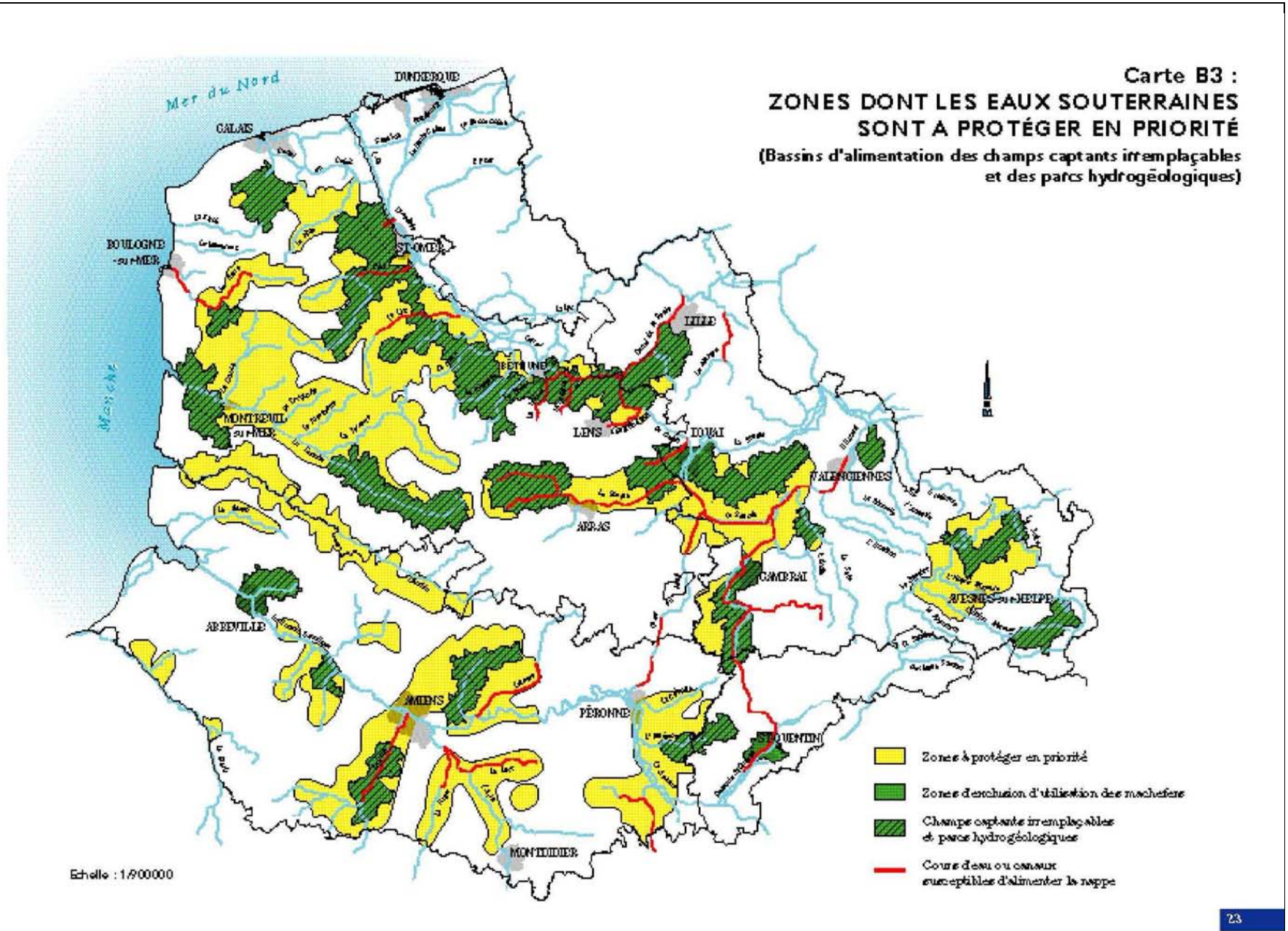
Carte B3 :
ZONES DONT LES EAUX SOUTERRAINES SONT A PROTÉGER EN PRIORITÉ
(Bassins d'alimentation des champs captants irremplaçables et des parcs hydrogéologiques)
Mer du Nord
Manche
DUNKERQUE
CALAIS
BOULOGNE-sur-MER
ST-OMER
LILLE
BETHUNE
LENS
DOUAI
MONTREUIL-sur-MER
VALENCIENNES
ARRAS
CAMBRAI
ABBEVILLE
AMIENS
PÉRONNE
ST-QUENTIN
MONTDIDIER
Echelle : 1/900000
Zones à protéger en priorité
Zones d'exclusion d'utilisation des nucherers
Champs captants irremplaçables et parcs hydrogéologiques
Cours d'eau ou canaux susceptibles d'alimenter la nappe
23

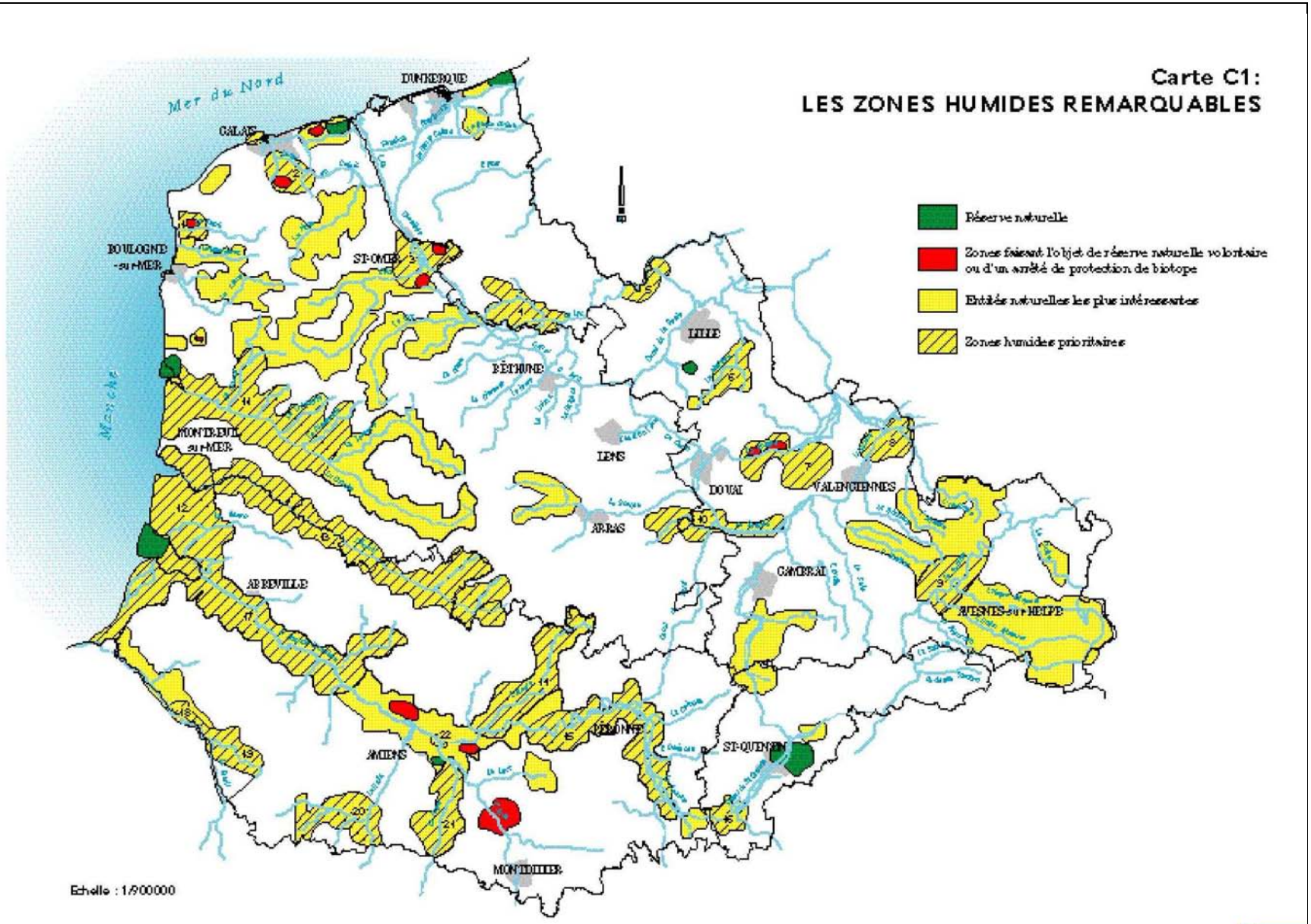
Carte C1:
LES ZONES HUMIDES REMARQUABLES
Réserve naturelle
Zones faisant l'objet de réserve naturelle volontaire ou d'un arrêté de protection de biotope
Entités naturelles les plus intéressantes
Zones humides prioritaires
Mer du Nord
Manche
DUNKERQUE
CALAIS
BOULOGNE-sur-MER
ST-OMER
LILLE
BÉTHUNE
MONTREUIL-sur-MER
LENS
DOUAI
VALENCIENNES
ARRAS
CAMBRAI
ABBEVILLE
AVESNES-sur-HELPE
PÉRONNE
AMIENS
ST-QUENTIN
MONTDIDIER
Echelle : 1/900000